

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-275

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHE à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

Absent(s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. DAUBISSE,

OBJET : SERVICES PUBLICS – Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets.

L'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales donne obligation aux maires des communes ou aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale, de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence, étant assurée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), il est nécessaire aujourd'hui de présenter en Conseil municipal le rapport annuel relatif à l'exercice 2020, que la CAPB a transmis à l'ensemble de ses communes membres.

Ce rapport, joint en annexe, précise notamment :

- le contexte particulier de l'année 2020 avec la crise sanitaire et ses impacts sur l'organisation des services ;
- la répartition des compétences entre la CAPB et le Syndicat Bil ta Garbi ;
- les objectifs visés par la CAPB en matière de prévention, de tri et de valorisation des déchets : le service public de gestion des déchets s'inscrit aujourd'hui au sein d'une véritable stratégie locale d'économie circulaire, pour réduire la production de déchets et faire du déchet une ressource en matière et énergétique produite localement, génératrice d'activité et d'emplois pour le territoire ;
- les projets menés par le service en 2020 ainsi que les perspectives pour l'avenir ;
- l'organisation du service public de collecte des déchets assuré par la Communauté d'Agglomération (moyens humains et techniques) ;
- les différentes filières de valorisation et de traitement des déchets ;
- les tonnages des déchets collectés, triés et valorisés ;
- les actions d'information et de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets ;
- le coût et les modalités de financement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le service résumé en quelques chiffres est le suivant : 194 234 tonnes de déchets ménagers collectées, soit 622 kg par habitant, dont 68 % sont valorisés.
Le service est composé de 327 agents titulaires et 16 ambassadeurs du tri, et compte 25 déchèteries.

Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à plus de 47,04 M€ (hors charges de structure).

En 2020, les actions de communication autour de la prévention et du tri des déchets se sont poursuivies.

Les ambassadeurs de tri ont proposé des ateliers "faire soi-même sur les réseaux sociaux" compte-tenu des obligations de distanciation liées aux contraintes sanitaires.

Parallèlement, des réformes de collecte ont pu aboutir sur le Pays de Bidache, en Oztibarre, et sur les communes d'Hélette, Irissary et Suhescun.

Sur les déchetteries, qui accueillent aujourd'hui 40% des tonnages, d'importants travaux de sécurisation ont été amorcés, dont la pose de guides berces pour la protection des murs de quai et de gardes corps contre le risque de chute.

Dans le courant de l'année 2020 également, l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets s'est poursuivie.

Deux thématiques ont été particulièrement étudiées en 2020 : la définition des schémas de collecte et l'extension des consignes de tri du plastique à venir.

En ce qui concerne la valorisation et le traitement, il est à noter que le syndicat Bil ta Garbi a adopté le 17 octobre 2018 le schéma directeur devant conduire à la meilleure organisation possible pour une gestion maîtrisée des déchets inertes.

En ce qui concerne la production de déchets :

	Tonnage 2020 %	Tonnage 2020	Tonnage 2019	Performance 2020	Performance 2019	Evolution 2019 / 2020
Collecte sélective	14%	26 850 T	27 285 T	86 kg/an/hab	88 kg/an/hab	- 3 %
Déchèteries	40%	78 316 T	78 348 T	251 kg/an/hab	253 kg/an/hab	- 1 %
Ordures ménagères	46%	89 068 T	89 943 T	285 kg/an/hab	291 kg/an/hab	- 2 %
Total	100%	194 234 T	195 576 T	622 kg/an/hab	633 kg/an/hab	- 2 %

La production individuelle a globalement diminué de 10 à 11 kg/habitant entre 2019 et 2020 : moins 2 kg en déchèteries, moins 2 kg dans la collecte sélective, moins 6 kg dans nos poubelles noires. Cependant, l'année 2020 n'est pas représentative d'un fonctionnement type.

Pour mémoire, l'évolution globale 2018/2019 avait été de moins 2 kg/habitant), après une augmentation de plus 18kg/habitant de 2017 à 2018.

Sur la période 2010-2020, la production individuelle est stable (-0,5%), avec une production individuelle passant de 625 kg/an/habitant à 622 kg/an/habitant en 2020. A titre comparatif, la moyenne française se situait à 580 kg/an/habitant en 2017 (données ADEME).

Enfin, un travail d'analyse des coûts du service a été réalisé suivant une méthode de l'ADEME. Il en résulte que les coûts de gestion du verre, des déchèteries et des autres flux et passif de l'Agglomération sont conformes aux ordres de grandeur du référentiel.

Le verre est le flux le moins onéreux (coût aidé de 2 euros HT/habitant). De plus, il se recycle à 100% et à l'infini. L'écart se creuse sur le flux emballages-papier et plus encore sur le flux ordures ménagères.

Les seuls postes Collecte et Traitement des ordures ménagères représentent 47% des charges totales. Il s'agit des deux premiers postes de dépenses.

Afin de maîtriser les coûts, l'effort devra porter à l'avenir principalement sur les réformes de collecte des ordures ménagères.

Si les résultats en matière de collecte sélective sont globalement en progression (excepté en 2020 du fait de la suspension de collecte des emballages-papiers sur la plupart des secteurs pendant le 1er confinement), des marges de progrès existent. La gestion des déchets représentant un véritable enjeu pour les territoires, tant au niveau financier qu'environnemental, les efforts doivent être maintenus, notamment par :

- la poursuite de la promotion de la prévention et du réemploi,
- l'amélioration du tri à la source par les ménages et les professionnels,

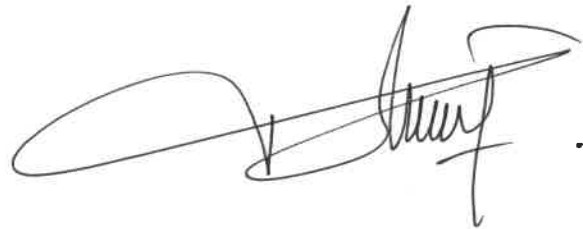
- la poursuite de l'optimisation des dispositifs de collecte, en particulier dans les déchèteries, qui accueillent aujourd'hui 40 % des tonnages captés par le service public, mais également des dispositifs de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective,
- la poursuite de l'amélioration des dispositifs de traitement, visant à valoriser toujours plus les déchets restant à traiter.

Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sera tenu à disposition du public au siège de la CAPB, au service des archives de la mairie de Bayonne ainsi que sur le site internet de la CAPB et de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi au titre de l'année 2020.

Ont signé au registre les membres présents.

Dont Acte



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général adjoint

DE
TOUTES
NOS
FORCES !

POUR LE TRI
DE NOS
DÉCHETS



RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2020

Communauté
D'AGGLOMÉRATION
PAYS BASQUE

EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

 @communautePB

communaute-paysbasque.fr

Table des matières

Préambule	3
Chiffres clés 2020	4
Chapitre 1 – Le territoire desservi	5
1.1. Présentation du territoire	5
1.2. Une répartition des compétences	7
1.3. Les déchets pris en charge par le service	7
1.4. Des objectifs fixés par la réglementation	8
1.5. Bilan 2020 & perspectives	9
Chapitre 2 – La prévention des déchets	11
Chapitre 3 – L’information et la sensibilisation à la prévention et au tri	14
Chapitre 4 - La collecte des déchets : organisation	16
4.1. Les collectes sélectives	16
4.2. La collecte des ordures ménagères	18
4.3. L’accueil des déchets en déchèteries	19
4.4. Les modes de gestion des principales collectes	22
Chapitre 5 - La valorisation et le traitement	22
5.1. Le recyclage des déchets issus des collectes sélectives	22
5.2. La valorisation des ordures ménagères	24
5.3. Les filières de recyclage ou de traitement des déchets issus des déchèteries	28
Chapitre 6- La gestion du passif	29
Chapitre 7 - Bilan des quantités collectées et traitées	30
Chapitre 8 - Emploi	33
8.1. Les effectifs du service	33
8.2. Les accidents du travail survenus en 2020	33
8.3. La démarche santé sécurité au sein de la Direction	34
Chapitre 9 - Financement et coût du service	36
9.1. Le financement du service	36
9.2. Le coût du service	37
9.3. Les principaux marchés et investissements	41
Annexes	43
Annexe 1 – Population de la Communauté d’Agglomération Pays Basque	43
Annexe 2 – Collecte sélective : production individuelle par pôle	44
Annexe 3 – Déchèteries : production individuelle par pôle	45
Annexe 4 – Déchèteries : tonnages 2020 par flux	46
Annexe 5 – Ordures ménagères : production individuelle par pôle	47
Annexe 6 – Production individuelle globale par pôle	48
Annexe 7 – Présentation des installations de traitement	49

Préambule

La gestion des déchets représente un véritable enjeu pour les territoires, tant au niveau financier qu'environnemental. En effet la quantité de déchets a doublé en 40 ans sous l'effet de plusieurs facteurs : la consommation des ménages progresse, la durée de vie des produits de consommation courante diminue, et la population augmente.

L'enjeu est aujourd'hui d'évoluer vers une économie circulaire permettant de faire face à la rareté des ressources, mais aussi de limiter le plus possible les impacts environnementaux et sanitaires des déchets, depuis leur collecte jusqu'à leur traitement.

C'est pourquoi les objectifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés sont:

- la prévention des déchets ;
- l'amélioration du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets ;
- l'amélioration / optimisation des services et dispositifs de collecte des déchets et ainsi de la propreté, pour préserver le cadre de vie;
- l'incitation et l'accompagnement aux changements de comportements pour évoluer vers davantage d'éco-citoyenneté ;
- la participation à la mise en place des équipements de valorisation et de traitement des déchets avec le Syndicat mixte Bil Ta Garbi ;
- la maîtrise du coût du service public d'élimination des déchets ;
- la diminution des impacts environnementaux du service.

La politique publique de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans le respect de la hiérarchie des modes de gestion définie par la directive cadre de l'Union européenne 2008/98/CE et rappelée dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du principe de proximité.

Il convient ainsi de procéder par ordre de priorité :

- 1. à la prévention des déchets ;**
- 2. au réemploi des déchets ;**
- 3. au recyclage des déchets ;**
- 4. à la valorisation des déchets ;**
- 5. à l'élimination des déchets.**

La loi « AGEC », plus ambitieuse

Suite à la promulgation de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGEC », (transcrivant la directive cadre déchets européenne de 2018) les décrets d'application et arrêtés sont progressivement publiés.

Sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire : tels sont les grands enjeux de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Le texte vise à transformer notre système en profondeur.

Ce qui change dès 2021 :

- De nouveaux produits plastiques à usage unique seront interdits, comme les pailles, couverts, touillettes, boîtes à sandwich, couvercles de boissons, tiges pour ballons, confettis et piques à steak.
- Par ailleurs, les entreprises et les établissements publics ne peuvent plus distribuer gratuitement de bouteilles en plastique contenant des boissons.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire programme ainsi l'interdiction progressive, année après année, des différents objets plastiques jetables du quotidien, avec l'objectif d'atteindre zéro plastique à usage unique d'ici 2040

- Distribution et publicité

Depuis le 1er janvier 2021, le dépôt d'imprimés publicitaires sur les véhicules est interdit, ainsi que la distribution de cadeaux non sollicités à visées commerciales dans les boîtes aux lettres.

- L'indice de réparabilité

L'indice de réparabilité est déployé à partir du 1er janvier 2021 aussi bien dans les rayons qu'en vente à distance pour tous les équipements électriques et électroniques.

Le contexte particulier de 2020

Le premier confinement (16 mars – 10 mai 2020) a naturellement eu un impact direct sur l'organisation opérationnelle du service public. Il a fallu assurer la continuité de l'activité, tout en privilégiant la collecte et le traitement des ordures ménagères, mission essentielle de salubrité publique.

Certaines activités ont pu être suspendues afin que les priorités du service puissent être assurées malgré les absences (cas positifs, cas contacts, confinement pour raisons médicales...) et en essayant de préserver le personnel. Ainsi,

- les fréquences de collecte des ordures ménagères ont pu être adaptées,
- les centres de traitement des ordures ménagères ont poursuivi leur activité puisqu'il s'agissait également d'un enjeu sanitaire,
- toutes les déchèteries ont fermé un mois, puis ont pu ouvrir sur prise de rendez-vous et dans le respect des gestes barrières,
- la collecte sélective a été majoritairement suspendue,
- le centre de tri des emballages/papier a suspendu son activité, mais a pu absorber le stock livré constitué pendant sa fermeture,
- la collecte du verre a continué d'être assurée,
- les collectes annexes (cartons des professionnels, encombrants...) ont été suspendues,
- enfin tous les agents de l'Agglomération et du syndicat Bil ta Garbi sont restés particulièrement mobilisés,
- et l'organisation du service est revenu à la normale à partir de mai-juin 2020.

L'impact de cette période se retrouvera dans les bilans sur les tonnages, et également, par exemple, dans le montant de la redevance spéciale.

Chiffres clés 2020

194 234 tonnes de déchets ménagers collectés,

par un service composé de **327 agents** titulaires et **16 ambassadeurs du tri** du Syndicat Mixte Bil ta Garbi,

comptant **25 déchèteries**,

le tout réparti sur **10 pôles** territoriaux de proximité.

Chacun de nous produit en moyenne **622 kg de déchets par an**,

dont **68 % sont valorisés**.

Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à **47,04 M €** (hors charges de structure).

Chapitre 1 – Le territoire desservi

1.1. Présentation du territoire

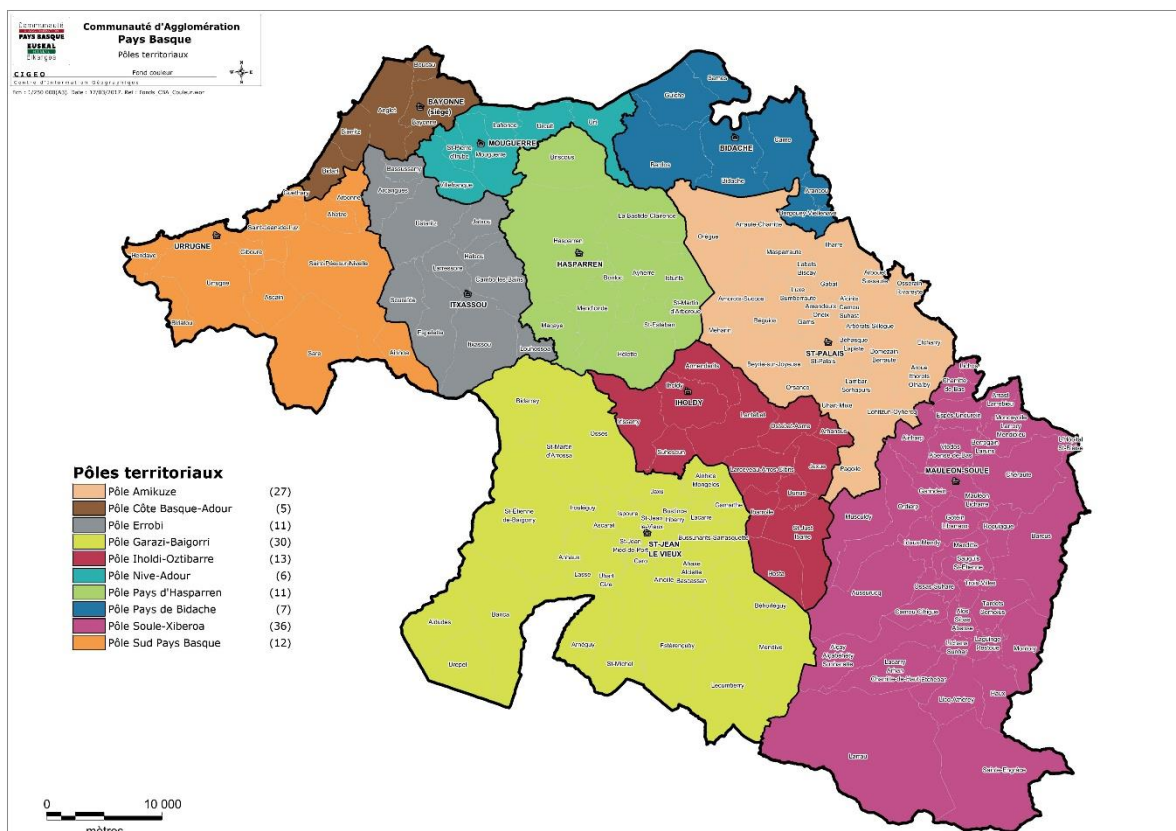
La Communauté d'Agglomération Pays Basque a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de huit communautés de communes : Amikuze, Errobi, Garazi Baigorri, Iholdi Oztibarre, Pays de Bidache, Pays de Hasparren, Nive Adour, Soule Xiberoa, et de deux agglomérations : Sud Pays Basque et Côte Basque Adour.

Une particularité à noter : sur certains secteurs la compétence collecte et traitement des déchets était assurée jusqu'à fin 2016 par des syndicats dont le périmètre ne correspondait pas à celui d'une communauté de communes ou d'agglomération. C'est le cas des syndicats Bizi Garbia, Garbiki, Oztibarre Garbi et du SIED.

Les anciennes intercommunalités (en couleur sur la carte) sont devenues les 10 pôles territoriaux de la Communauté d'Agglomération.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque compte 158 communes adhérentes et 312 278 habitants.

Il s'agit d'un territoire hétérogène avec des secteurs urbains, semi urbains, ruraux, une bande littorale et de vastes zones de montagne.



Les 10 pôles territoriaux

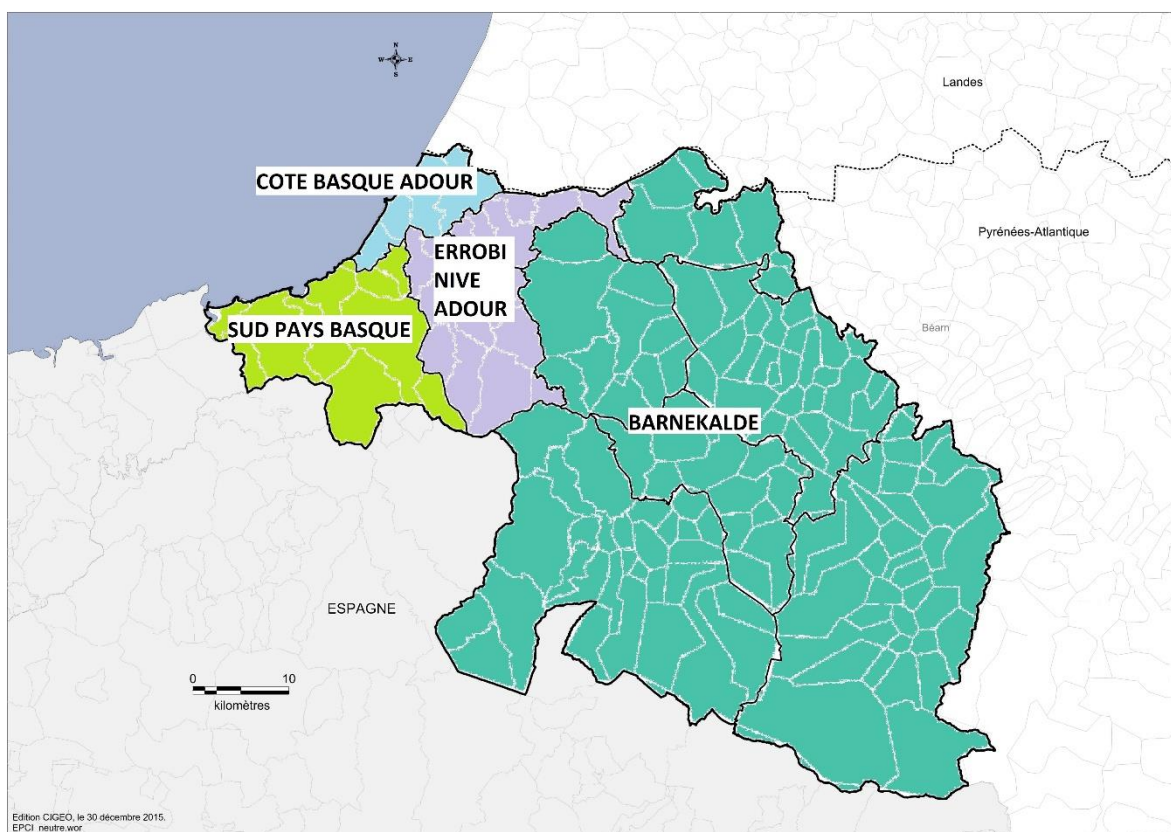
La Direction Générale Adjointe Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets (DGA PCVD) a pour objectifs généraux d'assurer la continuité du service public rendu à l'utilisateur, et le déploiement d'un service de qualité au travers d'une organisation alliant proximité et efficacité.

L'organisation qui doit permettre l'atteinte des ambitieux objectifs de valorisation et de réduction de déchets imposés par le cadre réglementaire, et la refonte du service qui en découlera dans les prochaines années.

L'organisation de la Direction Générale Adjointe s'appuie sur :

- Une direction collecte, qui s'appuie d'une part sur 4 secteurs permettant d'assurer un service de proximité en cohérence avec les spécificités territoriales, et d'autre part sur la centralisation de missions transversales
- Un service administratif et financier, outil de pilotage indispensable de la direction ;
- Des supports centralisés, avec des missions de modernisations du service, de communication, un observatoire déchets et des missions d'appui réglementaire.

L'organisation interne du service de gestion des déchets découpée en 4 secteurs est présentée ci-dessous. Le secteur Barnekalde regroupant 6 pôles, le secteur Errobi-Nive Adour regroupant les pôles des mêmes noms.



Les 4 secteurs de collecte

1.2. Une répartition des compétences

Créé en 2002 pour gérer le traitement des déchets, le syndicat Bil ta Garbi compte aujourd'hui deux collectivités adhérentes : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

Ces dernières réalisent la collecte des déchets et délèguent au Syndicat Bil Ta Garbi la mission de les valoriser et les traiter sur ses installations techniques ou via des contrats.

Aussi, tous les déchets collectés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont traités par le Syndicat Bil ta Garbi.

La gestion des déchèteries est, quant à elle, partagée entre haut de quai (Agglomération Pays Basque) et bas de quai (Syndicat Bil Ta Garbi).

1.3. Les déchets pris en charge par le service

Le service de collecte des déchets ménagers prend en charge les flux suivants : les ordures ménagères, les collectes sélectives (verre, papiers, emballages), les déchets acceptés en déchèteries.

Le service peut prendre en charge des déchets de professionnels assimilés à ceux des ménages, essentiellement les déchets de petits commerces de proximité, de bureaux. Exemples : les papiers, les plastiques, les balayures, les matières organiques (restes de repas, épluchures, etc), les déchets résultant de l'utilisation d'emballages, etc. Lorsque c'est le cas, les professionnels sont en général assujettis à une redevance spéciale en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets collectés éliminés.

L'Agglomération compte 25 déchèteries pour accueillir les déchets volumineux et/ou dangereux des ménages. La plupart accueille les déchets des professionnels, sous conditions, notamment tarifaires.

Pour l'élimination des déchets non pris en charge par le service public, il existe des prestataires privés.

En 2019, le règlement de collecte et le règlement des déchèteries ont été adoptés afin de mieux informer les usagers sur les règles applicables en terme de gestion des déchets.

1.4. Des objectifs fixés par la réglementation

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.

L'objectif principal de la loi no 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) est la diminution de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Les déchets ménagers et assimilés représentent l'ensemble des ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les déchets apportés en déchèteries.

	Objectifs LTECV entre 2010 et 2020	Période 2010-2020
	Objectifs nationaux	Tendance Agglomération Pays Basque
Réduire le volume de déchets ménagers et assimilés (DMA)	- 10% par habitant	-0,5 % par habitant, malgré une baisse de 14% des ordures ménagères
Augmenter les performances de tri	Non chiffré, en rapport avec les objectifs suivants	+ 9 % d'emballages, verre et papiers triés
Augmenter la valorisation des déchets non dangereux	atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025	68% de déchets non dangereux valorisés en 2020
Réduire les quantités mises en décharge	- 30% en 2020 et - 50% en 2025 (par rapport à 2010)	-52 % de déchets enfouis entre 2010 et 2020
Augmenter la valorisation énergétique des déchets non valorisables et résultant d'une opération de tri	pas d'objectif chiffré	14% des Combustibles Solides de Récupération issus de Canopia et de Mendixka suivent une filière de valorisation énergétique en 2020

Les objectifs pour 2020 de la LTECV sont atteints à l'exception du premier d'entre eux, à savoir diminuer les quantités de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire introduit de nouveaux objectifs de réduction des déchets d'ici 2030 : -15% de déchets ménagers par habitant.

La production globale diminue de 0,5 % sur la période 2010-2020, ce qui traduit une stabilité de la production des déchets malgré une probable augmentation de la consommation.

Le détail ci-dessous nous enseigne que la production individuelle d'ordures ménagères a baissé et que parallèlement, par un phénomène de vases communicants, les quantités de déchets triés et apportés en déchèteries ont augmenté. Ce meilleur tri permettant davantage de recyclage ou de valorisation.

Les réformes de collecte qui ont pour objectif d'identifier la production des usagers donnent des résultats très satisfaisants au niveau de la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles. Cependant, les efforts doivent être poursuivis en matière de prévention des déchets afin que le total des déchets ménagers et assimilés diminue.

Population 2020 : 312 278 hab	2010 Tonnages	2020 Tonnages	2010 Kg/habitant	2020 Kg/habitant	Evolution 2010/2020
Ordures ménagères	91 738 T	89 069 T	332	285	-14%
Collecte sélective	21 879 T	26 850 T	79	86	+9%
Déchèteries	59 260 T	78 316 T	214	251	+17%
Total déchets ménagers	172 877 T	194 234 T	625	622	-0,5%

1.5. Bilan 2020 & perspectives

Le travail de la Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets a été largement impacté en 2020 par la crise sanitaire. Notamment le premier confinement qui a exigé une réorganisation du service et qui a eu pour conséquence un report du deuxième tour des élections et donc l'installation des élus.

- Prévention – Ateliers faire soi-même

Les ambassadeurs du tri ont proposé de nouvelles animations sur les réseaux sociaux en 2020 : Facebook live, tutoriels vidéos sur Youtube, recettes en photos sur le site internet de Bil ta Garbi pour apprendre à « faire soi-même » les produits du quotidien comme les produits ménagers, d'hygiène et de loisirs.

- Etude d'harmonisation-optimisation

Poursuivant l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets, deux thématiques ont été particulièrement étudiées en 2020 :

- la définition de schémas de collecte correspondant aux typologies d'habitat du territoire
- l'extension des consignes de tri du plastique à venir.

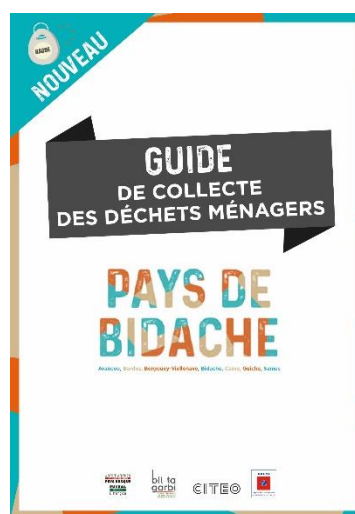
L'étude sur l'harmonisation de la Redevance Spéciale pour les professionnels continuera en 2021.

- Collecte – L'aboutissement de réformes

Les réformes de collecte ont pour objectif de diminuer la production d'ordures ménagères, d'augmenter les performances de tri et les tonnages collectés en déchèteries.

La collecte des ordures ménagères est à présent réalisée en apport volontaire sur Oztibarre, le Pays de Bidache, et les communes d'Hélette, Irissarry et Suhescun. Le dépôt se fait grâce à un badge, permettant une individualisation de la production des ordures ménagères.

La collecte des emballages et papier est également passée en apport volontaire sur Oztibarre.



- Déchèteries – Accès sur rendez-vous & Sécurisation

Lieu de prévention, de tri, de collecte en vue du recyclage ou de la valorisation, accessible au public, la déchèterie est au cœur du dispositif de gestion des déchets.

Les déchèteries ont fermé le 16 mars 2020 au soir, au moment du confinement. Elles ont réouvert sur rendez-vous (via un site internet développé pour l'occasion ou par téléphone) le 22 avril et jusqu'à fin mai. Afin de limiter les contacts, 3 rendez-vous étaient possibles par tranche de 10 minutes (ce ratio a par la suite évolué). Preuve que ce service rendu aux usagers était nécessaire : 53 000 rendez-vous ont été pris en 5 semaines et demie.

En 2020, la sécurisation des déchèteries s'est poursuivie avec l'installation de dispositifs antichute en hauts de quais et la pose de guides berces en bas de quais.

Enfin, l'étude de requalification de la déchèterie d'Hendaye suit son cours.

- Gestion des déchets inertes – schéma directeur

Le Syndicat Bil ta Garbi s'est vu confier la compétence « valorisation et traitement des déchets inertes autres que ménagers et assimilés ». Son schéma directeur, adopté le 17 octobre 2018, doit conduire à la meilleure organisation possible pour une gestion maîtrisée des déchets inertes, et ce autour de 3 axes :

- réduire ou réemployer les déchets inertes issus des activités du Bâtiment- Travaux Publics (BTP),
- impliquer la commande publique comme levier,
- favoriser le recyclage et la gestion responsable des déchets.

Enjeu central : encourager la production locale et l'utilisation de matériaux recyclés et de réemploi dans le BTP, dans une dynamique d'économie circulaire.

Plus d'informations dans le Rapport Annuel 2020 du Syndicat Bil ta Garbi

Chapitre 2 – La prévention des déchets

La prévention des déchets est aujourd'hui le mode de gestion privilégié.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative) soit par la réduction de nocivité (prévention qualitative). La prévention concerne toutes les étapes de la conception, production, distribution, consommation à la fin de vie d'un bien.

Elle implique non seulement des innovations technologiques, mais aussi des changements de mentalités et de comportements, dans la façon de produire et de consommer. Tous les acteurs de la chaîne de production des déchets sont concernés, des fabricants de produits et d'emballages aux consommateurs. Les mesures principales conduites en la matière sont les suivantes :

Les divers partenariats en déchèteries

Divers partenariats ont été mis en place au fil des années pour la récupération d'objets réutilisables (vaisselle, jouets, livres, vêtements, meubles, vélos...) apportés en déchèteries.

Les partenaires récupèrent les objets, trient, nettoient et les réparent éventuellement puis les vendent.

Ces partenariats s'inscrivent dans une démarche de développement durable en incitant à la protection de l'environnement (préservation des ressources naturelles, réduction des déchets ultimes à traiter, ...) et à un développement économique raisonné via la création d'une activité dédiée (collecte et revalorisation de matériaux) mais également à la réduction des coûts de traitement des déchets et en prenant en compte le volet social en favorisant l'insertion et en vendant des biens récupérés à prix modiques.

Les partenaires de l'Agglomération	et	les objets récupérés :
- la Communauté Emmaüs		objets divers et textiles
- l'association AIMA		Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, textiles, livres, jouets
- l'association Txirrind'ola		vélos
- Recycl'arte		vélos
- Sté Etcheberry Didue (anciennement Hori To Design)		pots en plastique
- l'association Boomerang		jeux, jouets
- Secours pour tout humain		objets divers

D'autre part le prestataire en charge de la collecte et de la valorisation des cartouches d'encre en déchèteries recharge les cartouches d'encre lorsque c'est possible.

Les déchets évités en déchèteries, quantités connues : ~11 T de vélos, 83,4 T de textiles, 83,4 T d'objets divers.

La collecte et la valorisation des textiles d'habillement, linge de maison, chaussures

L'Agglomération a deux partenaires pour la mise en place des bornes à textiles, la collecte des textiles et leur valorisation : le Relais 64 et Ecoval.

Les textiles ainsi récupérés sont à ~40% réemployés, à ~45% recyclés, et à ~15% détruits.

Quantités collectées en 2020 : 1 125 Tonnes (pas de collecte pendant le premier confinement).

La poursuite de la promotion du compostage des biodéchets

Le compostage, pratiqué sur le lieu de production des déchets, permet de valoriser sur place le compost obtenu. C'est un moyen efficace de prévenir la production de déchets.

Dans le cas du compostage individuel il est ainsi possible de réduire d'environ un tiers le poids des ordures ménagères. Fin 2020, le taux d'équipement en composteurs individuels sur le Pays Basque s'élève à environ 43% des foyers logés en habitat individuel, avec 32 644 foyers équipés.

Pour l'habitat collectif, d'autres solutions existent comme le compostage en pied d'immeuble qui concernait 846 foyers fin 2020, ou le lombricompostage, pratique adoptée par 563 foyers.

La poursuite de la promotion de l'autocollant Stop pub

En choisissant de ne plus recevoir les publicités non adressées, les ménages concourent à réduire les déchets. En effet chaque foyer reçoit en moyenne 35 à 40 kg de publicités chaque année.

Aussi la Communauté d'Agglomération Pays Basque tient des autocollants Stop pub à disposition des citoyens.

La collecte des piles

Des collecteurs à piles sont disposés près des conteneurs à verre, en déchèteries, dans les lieux publics (écoles, Mairies,...), afin d'améliorer la collecte de ces déchets toxiques, et d'éviter que les piles se retrouvent dans les ordures ménagères.

Près de 23 Tonnes de piles ont ainsi été collectées en 2020.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Chaque Français jette en moyenne en un an 30 kg de produits alimentaires (restes, fruits et légumes abîmés...) dont 7 kg encore emballés (*données ADEME*).

Des gestes simples comme ajuster la quantité d'aliments, vérifier les dates limites de consommation et cuisiner les restes permettraient de limiter ce gaspillage.

Ainsi, les ambassadeurs du tri mènent régulièrement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, principalement dans les cantines scolaires, les collèges, les lycées, et sensibilisent les élèves.

Par ailleurs sur l'année scolaire 2019-2020, le Syndicat Bil ta Garbi a réalisé, en lien avec le Plan d'Alimentation Territorial de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, un diagnostic du gaspillage alimentaire dans 11 cantines et sensibilisé 1 335 personnes supplémentaires (aussi bien des agents que des élèves). Le taux de gaspillage révélé par ce diagnostic est de 33%.

Les cabanes à dons

Pour la troisième année consécutive, les cabanes à dons se développent. Elles étaient au nombre de 13 (à l'échelle de Bil ta Garbi) dans des campings, résidences étudiantes, foyers...



La gestion des déchets verts

Le syndicat Bil ta Garbi a adopté une feuille de route pour la « réduction des déchets verts ».

Concernant les déchets verts des particuliers, le syndicat propose un bon de réduction de 50 € pour l'achat d'une tondeuse mulching, l'intervention d'un professionnel qui broie les déchets verts ou la location d'un broyeur. 24 professionnels sont partenaires, 71 bons ont été envoyés en 2020.

Deux démonstrations de broyage ont été organisées par l'association Avenir Garazi Baigorri.

Enfin, la MIFENEC expérimente le compostage de déchets verts communaux à l'aide de lombricomposteurs sur 5 communes volontaires.



Chapitre 3 – L’information et la sensibilisation à la prévention et au tri

Encourager la prévention et le tri des déchets est un des enjeux majeurs pour faire face à la problématique déchets. Inciter et accompagner les changements, agir sur les comportements pour installer durablement le réflexe prévention et le geste tri dans le quotidien des habitants de la Communauté d’Agglomération Pays Basque suppose de travailler sur la durée.

En 2020, l’Agglomération a pu informer des changements des jours de collecte des ordures ménagères sur Côte Basque Adour, ainsi que des réformes de collectes menées (voir page 9).

Durant le printemps 2020, un pan entier de la communication a été dédié aux changements de l’organisation des services en collecte et en déchèteries durant la crise sanitaire. Puis à partir de l’été, d’autres actions ont vu le jour.

Retour sur les enjeux du tri - été 2020



Après une période de confinement, et le retour à « une vie normale », il paraissait important de rappeler la nécessité du tri. Une large campagne de communication a été réalisée durant l’été 2020, avec une diffusion du message par affichage, dans la presse et les réseaux sociaux.

Puis des actions classiques comme, par exemples, la sensibilisation des hébergeurs et la sensibilisation des vacanciers rencontrés sur le terrain ont été menées.

Les gestes de prévention lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) - novembre 2020

Un ensemble de six gestes de prévention des déchets a fait l’objet d’une campagne dans la presse locale et les réseaux sociaux. Comme la pose d’un autocollant Stop pub sur sa boîte aux lettres : une mesure simple et efficace qui évite le gaspillage de 35 à 40 kg de papier par an par foyer.

L’Agglomération dit Stop aux dépôts sauvages – décembre 2020

Après la diffusion d’une vidéo sur les dépôts sauvages sur le site de l’Agglomération, une campagne de communication a été déclinée : affichage, presse, réseaux sociaux, et partage d’outils avec les communes.



Poursuite de la communication de proximité via les ambassadeurs du tri

Seize ambassadeurs du tri sont dédiés aux actions de communication de proximité sur le territoire de l'Agglomération.



Leurs principales missions consistent en :

- des suivis sur le terrain avec les équipes de collecte de manière à identifier les quartiers où la qualité du tri est médiocre, les quantités d'emballages collectées faibles et le tri peu et / ou mal fait ;
- de la communication en porte-à-porte auprès des ménages pour expliquer les consignes de tri, former aux gestes à adopter, informer des conséquences des erreurs de tri, mais aussi pour donner des conseils pour mieux prévenir les déchets,...
- des actions d'information et de sensibilisation auprès des publics relais (élus, services techniques de l'Agglomération et des villes, personnels des CCAS, gestionnaires et gardiens d'immeubles, professionnels du tourisme, associations, ...)
- des interventions dans les écoles pour sensibiliser en priorité les élèves du cycle 3 à la bonne gestion des déchets ;
- des animations grand public lors d'évènements et de manifestations (marchés, salons, fêtes...)

Des actions spécifiques ont été menées par les ambassadeurs du tri durant l'année 2020 :

- la sensibilisation à toutes les formes de compostage (individuel, collectif, lombricompostage) sur les marchés et bourses aux plantes notamment,
- le suivi des demandes de compostage collectif et la formation au lombricompostage,
- des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire,
- la sensibilisation renforcée de la population touristique avec des plans d'implantation des conteneurs, des permanences devant les offices, des documents remis aux hébergeurs, informations dans les campings...
- la mise en place des cabanes à dons,
- les visites des sites de valorisation et de traitement (Canopia, Mendixka),
- la période de confinement a permis de se concentrer sur du travail de fond.

En 2020, les ambassadeurs du tri ont sensibilisé environ 46 430 personnes et élèves.

<i>Communication en porte-à-porte direct (A)</i>	<i>Communication indirecte (B)</i>	Nb personnes touchées (A+B)* 2,2 pers/foyer	Animations grand public	Interventions dans les écoles	Sensibilisation publics relais
<i>7 367 foyers contactés dont 4 057 vus</i>	<i>9 496 foyers</i>	~ 37 100 personnes sensibilisées	3 783 personnes touchées	4 912 élèves sensibilisés	636 contacts

Chapitre 4 - La collecte des déchets : organisation

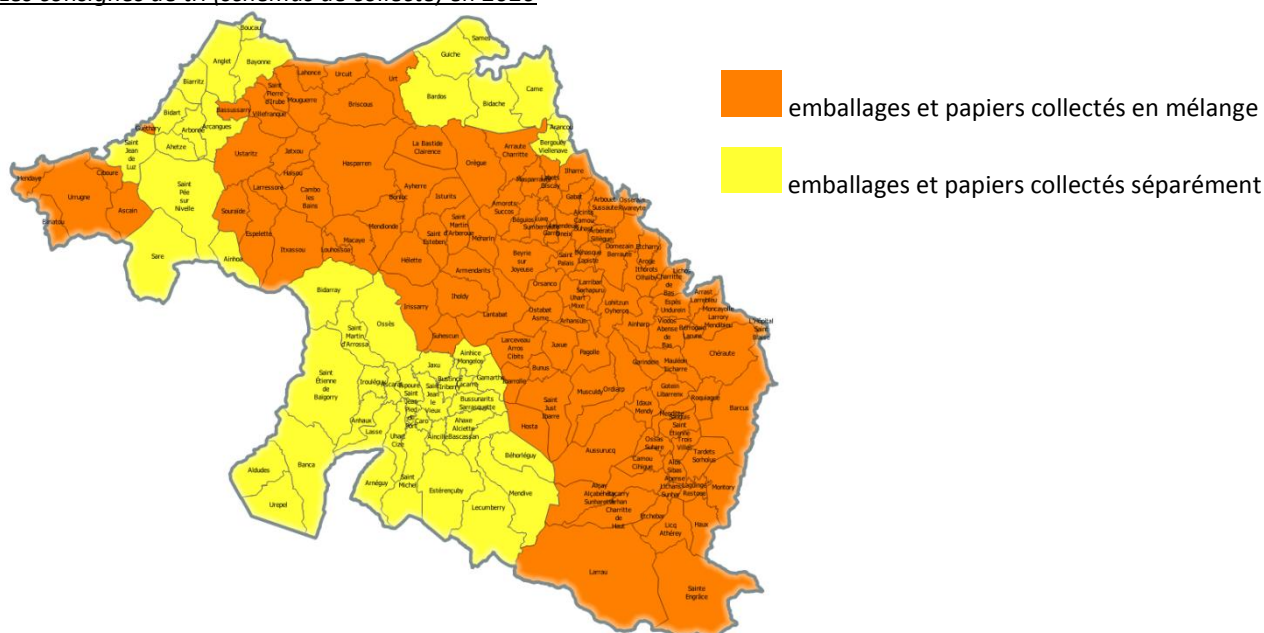
4.1. Les collectes sélectives

Plusieurs modes de collecte coexistent sur le Pays Basque, du fait de l'historique de chaque territoire avant la fusion. Aussi sur certains territoires les papiers sont collectés en mélange avec les emballages, alors qu'ailleurs ces deux flux sont séparés (carte ci-dessous « les consignes de tri »).

De la même manière, les modes de collecte peuvent être en porte à porte ou en apport volontaire. Et pour un même mode de collecte les contenants peuvent être différents (détails en carte « schéma de l'organisation de la collecte sélective en 2020 »).

A noter : la collecte du verre est homogène : elle est réalisée en apport volontaire sur tout le territoire.

Les consignes de tri (schémas de collecte) en 2020

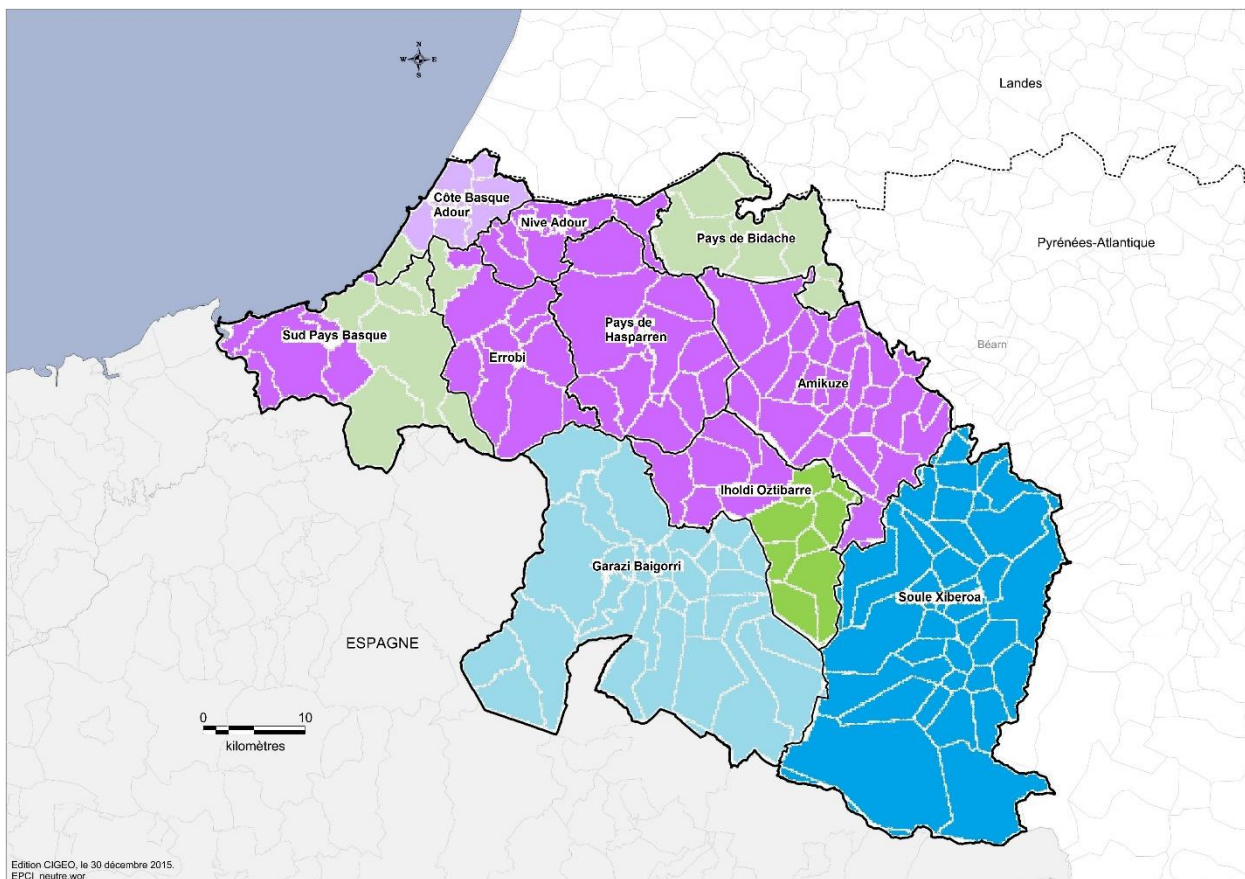


Les schémas de collecte seront amenés à évoluer pour être harmonisés, à l'occasion de la mise en place de l'extension des consignes de tri du plastique.

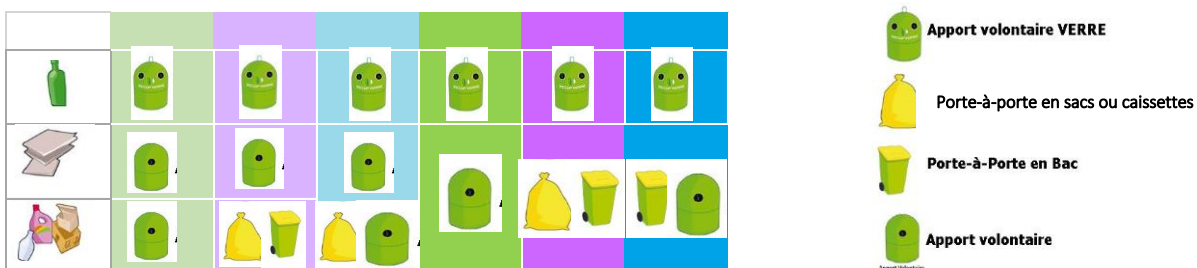
En février 2020 la collecte sélective a été réformée sur Oztibarre (légende en vert foncé), la collecte des emballages-papier en mélange jusqu'alors réalisée en bacs de regroupement est dorénavant réalisée en apport volontaire sur ce territoire.

schéma de l'organisation de la collecte sélective en 2020 (consigne de tri + mode de collecte)

Les différents modes de collecte (collecte en apport volontaire, porte à porte, mixte) sont matérialisés par les couleurs, les consignes de tri sont matérialisées par les nuances de clair (emballages et papiers séparés) ou de foncé (emballages et papiers en mélange).



Légende : les modes de collectes sélectives



Note : les bacs de regroupement sont comptabilisés dans le mode de collecte en porte à porte.

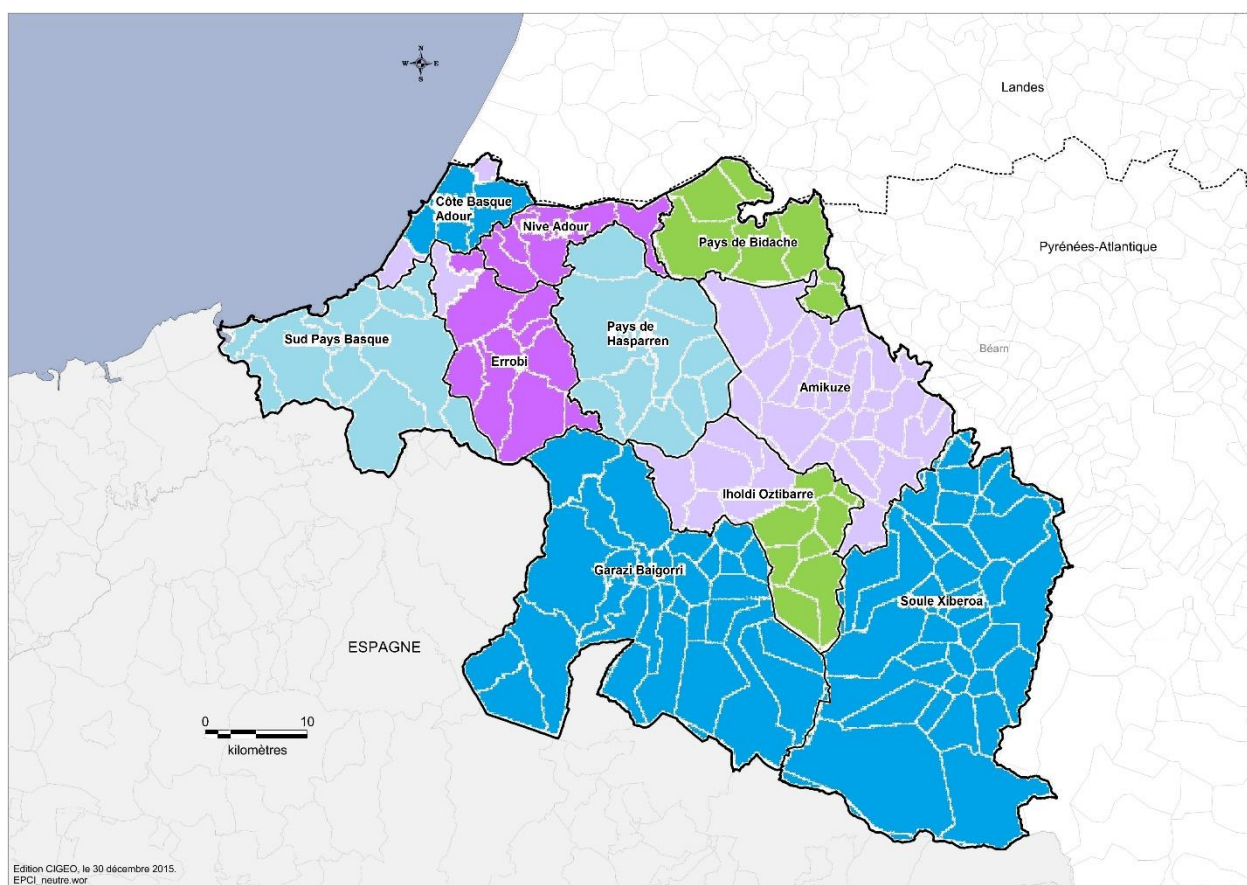
4.2. La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères se collectent en porte à porte (avec des fréquences disparates), en bacs de regroupement ou en points d'apport volontaire.

La collecte des ordures ménagères a été réformée dans le courant de l'année 2020 sur le Pays de Bidache, l'Oztiabarre et les communes d'Hélette, Irissarry, Suhescun (Pays de Hasparren) passant d'une collecte en bacs de regroupement à une collecte en apport volontaire avec individualisation de la production (voir page 9).

Dans le même temps, sur le secteur Côte Basque Adour, la fréquence de collecte en porte à porte a été réduite, passant de 3 fois par semaine à 2 fois par semaine dans tous les secteurs pavillonnaires, à partir de janvier 2020. Ce choix technique découle d'observations menées : la production étant en baisse, les bacs n'étaient pas sortis à chaque collecte ou n'étaient pas pleins. Il s'agit d'un ajustement du service au besoin des usagers.

schéma de l'organisation de la collecte des ordures ménagères fin 2020



Légende : les modes de collectes des ordures ménagères



4.3. L'accueil des déchets en déchèteries

La Communauté d'Agglomération Pays Basque compte, depuis le mois de février 2020, 25 déchèteries destinées à accueillir les déchets volumineux ou dangereux des ménages. En effet la déchèterie de Guéthary a fermé en mai 2019, excepté pour les apports de déchets verts et la déchèterie d'Ascain a quant à elle fermé début février 2020.

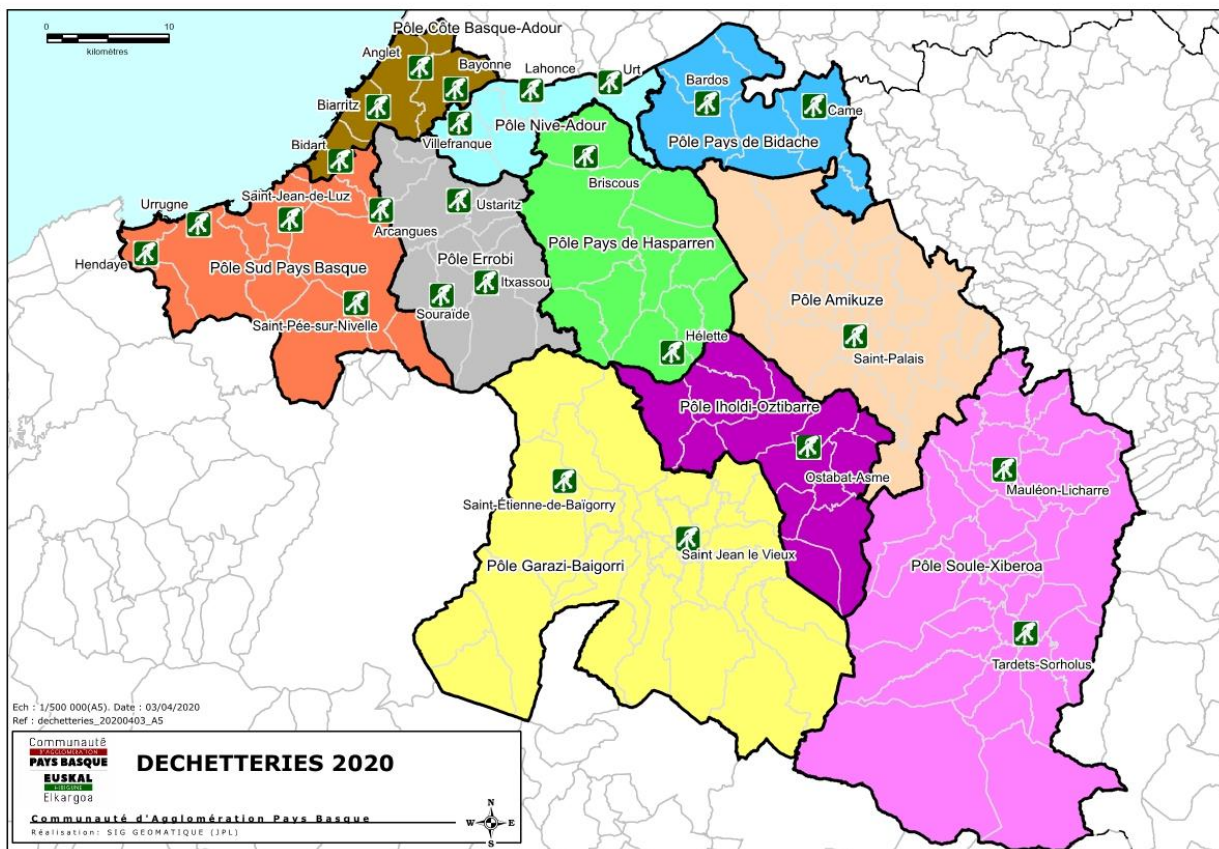
Parallèlement, et pour compenser ces fermetures, les horaires d'ouverture des déchèteries de Bidart et Saint Jean de Luz ont été étendues.

Concernant le mode de gestion, la gestion de quatre déchèteries (ex Syndicat Bizi Garbia) est confiée à un prestataire, tandis que les autres déchèteries sont gérées en régie.

Bien que les déchèteries aient des horaires d'ouverture très différentes, notons que les flux acceptés sont sensiblement les mêmes (voir la liste des flux et le devenir des déchets page 22). L'objectif étant de réemployer, recycler ou composter tous les déchets pouvant l'être.

De plus les conditions d'accès des professionnels ont été harmonisées en 2019 : elles dépendent des capacités d'accueil de ces déchets sur la déchèterie et de l'offre privée existante à proximité pour gérer les déchets des professionnels.

Pour une meilleure information des usagers, un règlement des déchèteries a été adopté en 2019.



Implantation des 25 déchèteries sur le Pays Basque (février 2020)

Les conditions d'accueil des déchets des professionnels depuis juillet 2019 :

Pôle	déchèterie de	conditions d'accueil des professionnels au 01/07/2019
Amikuze	Saint Palais	payant
Pays de Bidache	Bardos	payant
	Came	payant
Côte Basque Adour	Bidart	payant
	Anglet	interdit (sauf cartons)
	Bayonne	interdit (sauf cartons)
	Biarritz	interdit (sauf cartons)
Errobi	Arcangues	payant
	Itxassou	payant
	Souraïde	payant
	Ustaritz	payant
Garazi Baigorri	Saint Jean le Vieux	payant
	Saint Etienne de Baïgorry	payant
Pays de Hasparren	Brisous	payant
	Hélette	payant
Nive Adour	Lahonce	interdit (sauf cartons)
	Urt	interdit (sauf cartons)
	Villefranque	interdit (sauf cartons)
Iholdi Oztibarre	Larceveau / Ostabat Asme	payant
Soule Xiberoa	Mauléon-Licharre	payant
	Tardets-Sorholus	payant
Sud Pays Basque	Hendaye	payant
	Guéthary	fermée (sauf déchets verts)
	Urrugne	payant
	Saint Jean de Luz	payant
	Saint Pée sur Nivelle	payant



Déchèterie de Bidart

4.4. Les modes de gestion des principales collectes

La collecte des ordures ménagères est assurée majoritairement en régie sur tout le territoire, sauf sur certains secteurs lorsqu'il s'agit de collecter des points d'apport volontaire (à l'aide d'un camion grue).

Pour la collecte du verre, en revanche, il est fait appel à un prestataire via un marché public, y compris sur Hendaye (où la collecte était effectuée en régie jusqu'à fin 2019).

Enfin, la collecte des papiers et des emballages se fait en régie sur la plupart des secteurs. Certains ont un prestataire pour la collecte des points d'apport volontaire.

Chapitre 5 - La valorisation et le traitement

Les prestations de transfert, de valorisation et de traitement des déchets relèvent de la compétence du syndicat Bil ta Garbi.

5.1. Le recyclage des déchets issus des collectes sélectives

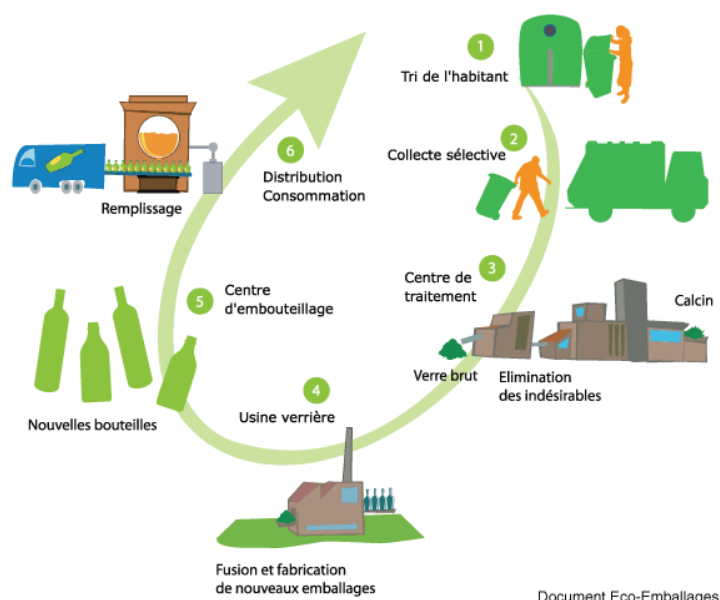
5.1.1. le verre

Le verre est recyclé via la société O-I Manufacturing à Vayres (33) ou à Béziers (34).

Après regroupement et stockage provisoire, le verre est transporté dans des verreries. Il y est trié et débarrassé de ses impuretés puis concassé. Mélangé aux matières premières, le calcin est ensuite fondu dans les fours des usines afin d'être réintégré dans un cycle de production d'emballages en verre.

Recycler 1 tonne de verre permet de fabriquer 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl.

Le verre est recyclable à l'infini et à 100%.



5.1.2. le papier

Le papier est conditionné en balles au centre de tri Canopia à Bayonne avant d'être envoyé dans des papeteries. Il y est désencré et repulpé pour intégrer une chaîne de production de pâte à papier utilisée pour la fabrication de nouveaux journaux, magazines, revues, etc.

Le papier est recyclé par la société Paprec, dans des papeteries en Espagne.

5.1.3. les emballages recyclables

Les emballages recyclables sont livrés au centre de tri Canopia à Bayonne. Le centre de tri est en capacité d'accueillir 20 000 tonnes de collectes sélectives par an (emballages + papier).

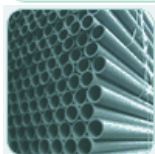
Les emballages y sont triés selon leur nature : PET clair, PET coloré, PEHD (opaques), acier, aluminium, cartonnettes et briques alimentaires. Ils y sont ensuite mis en balles puis envoyés dans les filières de recyclage dédiées.

Bouteilles et flacons en plastique

Les plastiques sont repris par la société Valorplast qui organise leur recyclage sur les sites de Suez à Bayonne (PET clair et foncé), en Espagne, à Colmar, à Verdun, ou en Italie.



Les bouteilles et flacons en PET sont majoritairement transformés en fibres (polyester) pour le rembourrage de couette, l'automobile, l'isolation de toiture plate.



Les bouteilles et flacons en PEHD deviennent des tubes, des bacs de coffrage pour les piscines, des conteneurs, du mobilier urbain ou des flacons de lessive.

Acier, aluminium

Les emballages en acier sont repris par les sociétés Paprec et Decons pour être recyclés en France.

L'acier se recycle à l'infini. Pour une tonne d'acier recyclée, une tonne de minerai de fer est économisée. L'acier recyclé entre dans la fabrication d'objets que nous utilisons tous les jours (automobile, électroménager, mobilier, emballages...).

Tous les articles en acier (pièces de monnaie, canettes, lave-linge, chariot de supermarché, casseroles, boîtes de conserve...) contiennent de l'acier recyclé, en moyenne 60%.

L'aluminium est repris par la société AFM recyclage (Bayonne) avant d'être recyclé en Espagne.

Les emballages aluminium collectés sont utilisés dans la fabrication d'alliages essentiellement pour pièces moulées, pour l'équipement automobile et pour la fabrication de nouveaux emballages.

L'aluminium recyclé permet de fabriquer des carters de voitures, des capots de tondeuses à gazon, des semelles de fers à repasser, des radiateurs, du mobilier contemporain, ...

Cartonnettes, briques alimentaires

Les cartonnettes sont reprises par les sociétés Paprec et Suez pour être recyclées dans des papeteries en Espagne.

Selon le produit final à réaliser, l'industrie papetière utilisera plus ou moins de recyclé : 95% pour les cartons ondulés, 82% pour les cartons plats, 51% pour les papiers d'hygiène et 29% pour les papiers d'emballages.

Les briques alimentaires sont reprises par la société SUEZ, puis envoyées pour recyclage en Espagne, à Evreux et en Italie.

Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés. Les 3 matériaux composant la brique alimentaire sont : le carton (75%), la matière plastique (20%), l'aluminium (5%).

Les fibres de carton extraites sont utilisées sur place : elles entrent dans la composition de papier qui servira à confectionner du papier toilette, du papier d'essuyage industriel, des enveloppes et du papier cadeau.

5.2. La valorisation des ordures ménagères

Le site de Canopia

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur l'Ouest de l'Agglomération, ainsi que les refus de tri de la collecte sélective sont réceptionnés sur l'unité de valorisation organique du pôle Canopia, à Bayonne, construit et géré par le Syndicat Bil Ta Garbi, via un contrat d'exploitation avec la société Valortegia.

Les ordures ménagères fermentescibles y sont valorisées sur une unité de valorisation organique utilisant un procédé de tri-méthanisation-compostage.

Les déchets verts du pôle Côte Basque Adour sont également réceptionnés à Canopia, où ils sont broyés et mélangés avec la part fermentescible des ordures ménagères. Les déchets verts servent de structurant pour produire le compost.

Ainsi la part fermentescible des ordures ménagères y est transformée en compost normé (NFU 44-051) utilisable en agriculture, et en biogaz produisant de l'électricité et de la chaleur. L'électricité est revendue au réseau EDF et la chaleur est utilisée pour les besoins du site.

Les Combustibles Solides de Récupération, composant en partie les refus de l'unité de tri mécano-biologique (TMB), font quant à eux l'objet d'une valorisation énergétique (pour 14%) à l'extérieur de l'usine, par des prestataires.

Au total, 56% des déchets entrant (hors déchets verts) sont valorisés.

Capacité annuelle : 84 000 tonnes.



Site de Canopia

Voir aussi annexe 7

Le site de Mendixka

Tout comme le pôle Canopia à Bayonne répond aux besoins en capacité de traitement pour l'Ouest du périmètre d'intervention du syndicat Bil ta Garbi, le pôle Mendixka répond, pour sa part, aux besoins de traitement à l'Est, desservant l'Est de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes Béarn des Gaves. Ce maillage permet un traitement au plus près des lieux de production de déchets.

Le site, géré en régie directe, compte une unité de tri-compostage permettant l'extraction et le compostage des fractions fermentescibles. L'objectif est de réduire de plus de moitié la quantité de déchets à stocker et de valoriser les ressources contenues dans nos déchets en produisant un compost de qualité.

Capacité annuelle : 20 000 tonnes.



Site de Mendixka

Le site compte également une installation de stockage des déchets non dangereux destinée à accueillir

- des déchets stabilisés de l'unité de tri-compostage du pôle Mendixka;
- des déchets encombrants des déchèteries proches;
- des déchets industriels banals des artisans et entreprises locales.

Les casiers de stockage occupent une superficie de 3,5 hectares mais ne sont construits qu'au fur et à mesure de l'exploitation, en fonction des besoins. *Capacité annuelle : 16 000 tonnes.*

Voir aussi annexe 7

Le site de Zaluaga Bi

Ce site est une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) valorisant le biogaz des déchets en énergie thermique utilisée par les installations de traitement des lixiviats et en électricité revendue à EDF.

Ce site reçoit les encombrants de déchèteries, des déchets de nettoyage des communes, certains refus du TMB de Canopia, et des déchets industriels banals.

Depuis la mise en service du quai de transfert (juillet 2019), les ordures ménagères résiduelles brutes ne sont plus enfouies à Zaluaga, elles sont acheminées à Canopia (TMB) via le quai de transfert.

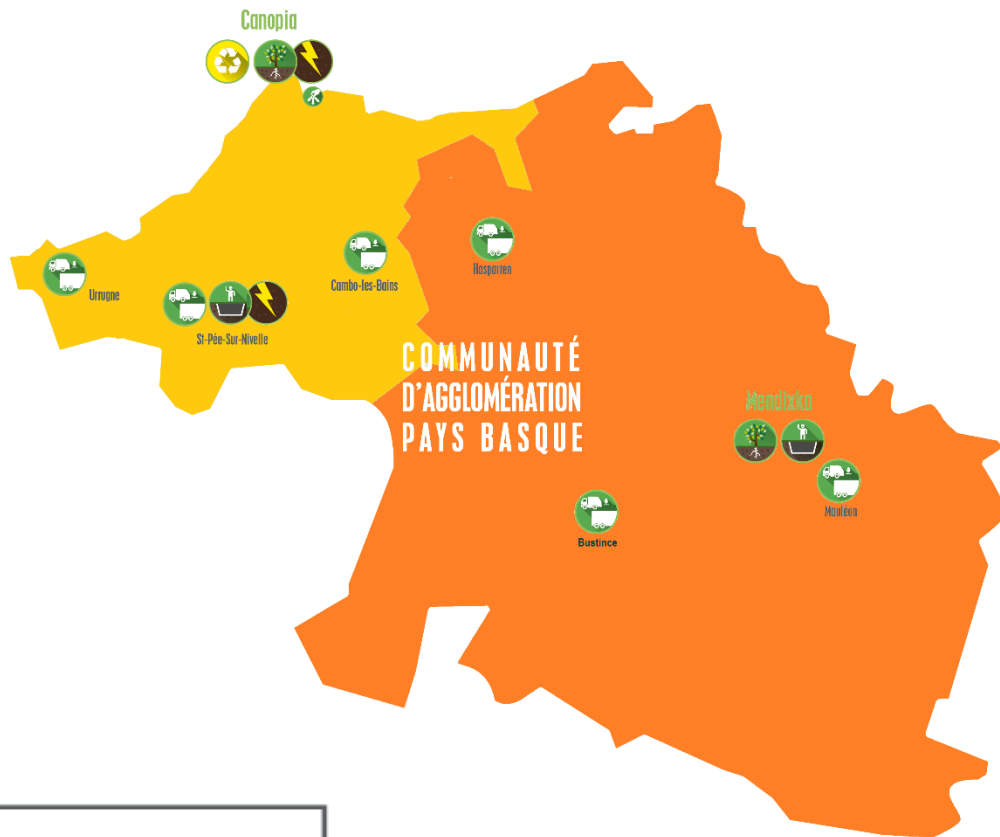
Capacité annuelle : 50 000 tonnes.

Voir aussi annexe 7



Site de Zaluaga Bi

Les quais de transfert complètent le dispositif de transport-traitement.



	Collectes des ordures ménagères vers	
	Collectes des ordures ménagères vers	
	Quai de transfert des collectes sélectives et/ou ordures ménagères	
	Installation de stockage des déchets non dangereux	
	Centre de tri des collectes sélectives pour l'ensemble du territoire	
	Unité de valorisation organique des ordures ménagères résiduelles, création de compost	
	Unité de valorisation organique des ordures ménagères résiduelles, création de compost et d'énergie	

Un quai de transfert des ordures ménagères, de la collecte sélective, et du carton a été mis en service début juillet 2019 sur le site de Zaluaga.

Ainsi, grâce à ce nouvel équipement, l'ensemble des flux d'ordures ménagères sont désormais dirigés vers les unités de pré-traitement et de valorisation organique. Il n'y a plus d'enfouissement direct des ordures ménagères résiduelles.



5.3. Les filières de recyclage ou de traitement des déchets issus des déchèteries

En déchèteries, le tri se fait par matière (à l'exception des meubles), l'objectif étant de recycler ou composter au maximum. En parallèle le réemploi tend à se développer ces dernières années.

Flux	Devenir	Filières
Cartons	Recyclage	Papeteries SAICA à Saragosse via Cetraid et Suez
Métaux	Recyclage	Decons Saint Martin de Seignaux, Véolia à Lалуque et Alberdi à Hendaye, Garicoix à Viodos, Comptoir des Métaux
Bois	Recyclage	Egger à Rion des Landes Et Egur Bi à Urnieta
Déchets verts	Compostage	Loreki Itxassou, Canopia Bayonne (structurant), Co-compostage à la ferme par plusieurs agriculteurs, Compostage avec les boues d'épuration (Suez Organique) à Bellocq
Gravats inertes	Concassage pour réemploi Ou Stockage	Concassage pour valorisation en sous couches de routes, Valorisation en ISDND pour couverture de casiers et création de chemins (Zaluaga Bi, Mendixka), Stockage en ISDI à Hendaye, Cambo, Méritein.
Mobilier	Recyclage majoritairement	Filière Ecomobilier : plate forme de tri Cetraid
Tout venant	Stockage	Mendixka à Charritte de Bas, Zaluaga Bi à Saint Pée
Pneus	Recyclage	Filière Alliapur, Et Sevia : broyage séparation métaux/gomme à Ychoux (40) et Damazan (47) pour recyclage
Plâtre	Recyclage	Entreprise Paprec à Montardon et Suez
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Recyclage	Filière Ecologic avec notamment Envie 2 E à Bassens; Filière Ecosystems.
Déchets Dangereux Spécifiques	Valorisation énergétique	Filière Eco DDS, et Veolia : incinérateur à Bassens (33)
Déchets d'Activités de Soins	Valorisation énergétique	Filière DAS-TRI
Textiles (bornes en ville et dans certaines déchèteries)	Réemploi, Recyclage	Le Relais 64, Ecoval
Objets pour réemploi	Réemploi	Emmaüs Tarnos, AIMA Came, Secours pour tout humain, Sté Etcheberry Didue, Boomerang
Vélos	Réemploi	Txirind'ola Bayonne, et Recycl'arte Hendaye
Cartouches d'encre	Recyclage ou recharge	Core Landes Pyrénées Seignosse
Radiographies	Recyclage	Ligue contre le Cancer Bayonne, Et Sevia
Piles	Recyclage	Filière Screlec
Batteries	Recyclage	Veolia SIAP
Huiles de vidange	Recyclage	Dargelos Chimirec Tartas
Huiles de friture	Recyclage	Haupa Mauléon, Recycla Bayonne, Sevia (incinération Bassens ou dans le Nord)
Médicaments	Valorisation énergétique	Veolia : SIAP incinérateur à Bassens (33)
Lampes, néons	Recyclage	Filière Recylum

Chapitre 6- La gestion du passif

Le Code de l'Environnement fait obligation à tout exploitant d'une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD), dès lors que celle-ci arrive au terme de son exploitation, fixé par arrêté préfectoral, d'assurer la responsabilité juridique, technique et financière de la période dite de « post exploitation trentenaire », comprenant la réhabilitation et la surveillance du site après sa fermeture (analyses, entretien...)

Ainsi le Syndicat Bil ta Garbi assure le suivi de plusieurs installations transférées par l'Agglomération, qui ont accueilli au fil des années des ordures ménagères, des encombrants ou des déchets inertes.

Le site de Bittola à Urrugne a été réhabilité par le syndicat Bil ta Garbi en 2017. Fermé depuis juin 2016, le site d'Hazketa à Hasparren a également été réhabilité en 2017 par Suez qui en assure le suivi long terme.

Le syndicat assure également le suivi des sites transférés en 2018 :

- de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de Cambo les Bains,
- du suivi long terme des ISDnD fermées :
 - ✓ l'ISDnD d'Espisseborde à Mauléon,
 - ✓ l'ISDnD de Béhasque Lapiste fermé en 2002,
 - ✓ usine et ISDnD de Bacheforès à Bayonne, réhabilitée (2^{ème} tranche) en 2016,
 - ✓ l'ISDnD de Zaluaga 1 à Saint Pée sur Nivelle.



Site de Bittola après réhabilitation

Chapitre 7 - Bilan des quantités collectées et traitées

Note valant pour le chapitre et les annexes : l'année 2020 ne peut être tout à fait représentative du point de vue des tonnages étant donnée la crise sanitaire et en premier lieu le confinement du printemps 2020. Cependant la saison estivale ayant connu un fort succès, la production d'ordures ménagères est globalement équivalente en 2019 et en 2020.

La prévention (chapitre 2) permet de détourner des tonnages qui ne sont pas collectés par le service public de gestion des déchets. Au niveau des déchets détournés tout n'est pas quantifié : par exemple la quantité de bio-déchets déposés dans les composteurs n'est pas connue. De même de nombreuses initiatives privées existent (dons, échanges, trocs, réparations, dépôts-ventes...)

Seules sont connues les quantités de textiles (1 208 tonnes), de vélos (11 tonnes) et d'objets divers (83 tonnes) dignes d'une seconde vie qui transitent par les déchèteries ou les conteneurs à textiles. Cela représente environ 4 kg/an/habitant.

Evolution de la collecte sélective

	Tonnage 2020	Tonnage 2019	Performance 2020	Performance 2019	Evolution 2019/2020	Evolution 2018/2019
Verre	14 351 t	13 695 t	46 kg/hab	44 kg/hab	+4%	+5%
Emballages*	5 788 t	6 639 t	19 kg/hab	21 kg/hab	-14%	+16%
Papiers	6 710 t	6 951 t	21 kg/hab	22 kg/hab	-4%	-9%
Total	26 850 t	27 285 t	86 kg/hab	88 kg/hab	-3%	+4%
<i>*dont refus de tri</i>	<i>2 255 t</i>	<i>3 018 t</i>	<i>7 kg/hab</i>	<i>10 kg/hab</i>	<i>-26%</i>	<i>+81%</i>

Le taux de détournement est de 23% en 2020, il est relativement constant. Ce taux détermine la part détournée des ordures ménagères vers la collecte sélective et, in fine, le recyclage.

Ramenées à l'habitant, les performances de tri du verre augmentent. Pour sa part, le papier est en constante baisse, en raison de la baisse du gisement.

La baisse de performance de tri des emballages s'explique du fait de la suspension de collectes sélectives pendant le confinement du printemps 2020. Cependant, étant donnée la baisse de la proportion des refus, si l'on considère les emballages sans les refus, le résultat est stable : 11 et 12 kg/habitant en 2019 et 2020.

Evolution de la production d'ordures ménagères

	Tonnage 2020	Tonnage 2019	Performance 2020	Performance 2019	Evolution 2019/2020	Evolution 2018/2019
Ordures ménagères	89 069 t	89 943 t	285 kg/hab	291 kg/hab	-2%	-3%

En 2020, la production individuelle d'ordures ménagères a baissé de 2 %.

En dehors du contexte de 2020 ayant impliqué une baisse d'activité dans certains secteurs, les réformes mises en place sur Barnekalde ont en partie impacté ce résultat.

Grâce à un meilleur geste tri, la baisse de la production d'ordures ménagères s'accompagne d'une hausse de la production individuelle de déchets de déchèterie.

Evolution des quantités collectées en déchèteries (déchets provenant des ménages, tous flux confondus)

	Tonnage 2020	Tonnage 2019	Performance 2020	Performance 2019	Evolution 2019/2020	Evolution 2018/2019
Déchèteries	78 316 t	78 348 t	251 kg/hab	253 kg/hab	-1%	+2%

Le réflexe déchèterie est ancré chez une bonne partie de la population. Après avoir connu une augmentation de +9,8% entre 2017 et 2018, la production individuelle est relativement stable : seulement - 1 %, malgré le fait que les déchèteries aient fermé un mois (du 16 mars au 21 avril) et que par la suite les dépôts se faisaient sur prise de rendez-vous (du 22 avril au 31 mai).

Les tonnages réceptionnés en déchèteries représentent 40% du tonnage total.

Sur Errobi-Nive Adour et Barnekalde les tonnages collectés en déchèteries sont supérieurs aux tonnages d'ordures ménagères. Il s'agit d'une évolution observée ces dernières années.

Quantités collectées en déchèteries par flux

	Tonnages 2020	Tonnages 2019	Performance 2020 kg/hab	Performance 2019 kg/hab	Variation performance 2019/2020
Déchets verts	24 929	23 440 t	80 kg/hab	76 kg/hab	5%
Bois	9 979,00	10 196 t	32 kg/hab	33 kg/hab	-3%
Carton	3 535	3 730 t	11 kg/hab	12 kg/hab	-6%
Métaux	2 843	2 868 t	9 kg/hab	9 kg/hab	-2%
Gravats	12 954	13 332 t	41 kg/hab	43 kg/hab	-4%
Tout venant	17 364	18 149 t	56 kg/hab	59 kg/hab	-5%
DEEE	1 852	1 817 t	6 kg/hab	6 kg/hab	1%
Mobilier	4 283	3 928 t	14 kg/hab	13 kg/hab	8%
Huiles végétales	20	26 t	0 kg/hab	0 kg/hab	-23%
Cartouches d'encre	5	5 t	0 kg/hab	0 kg/hab	-10%
Déchets dangereux	413	737 t	1 kg/hab	2 kg/hab	-45%
Pneus	82	65 t	0 kg/hab	0 kg/hab	24%
Plâtre	57	52 t	0 kg/hab	0 kg/hab	8%
Total	78 316 t	78 348 t	251 kg/hab	253 kg/hab	- 1%

**Les déchets dangereux incluent les déchets diffus spécifiques, les déchets d'activités de soins, les piles et batteries, les huiles de vidange.*

Le tonnage de déchets verts a connu une nouvelle hausse. Les quantités annuelles de déchets verts sont notamment liées aux conditions climatiques donc, de ce fait, fluctuantes. Des solutions alternatives de traitement des déchets in situ (compostage, mulching, paillage après broyage) sont promues.

Il est possible que le confinement de certains administrés à domicile les ait poussés à réaliser un gros travail d'entretien de leurs jardins, produisant ainsi plus de déchets. Quoiqu'il en soit, cette production n'est pas liée aux conditions climatiques en 2020.

Remarque : la production par pôle territorial est détaillée en annexe.

Le taux de valorisation des déchets est de 68% en 2020.

Evolution de la production individuelle globale de déchets

	Tonnage 2020 %	Tonnage 2020	Tonnage 2019	Performance 2020	Performance 2019	Evolution 2019/2020
Collecte sélective	14%	26 850 t	27 285 t	86 kg/hab	88 kg/hab	-3%
Déchèteries	40%	78 316 t	78 348 t	251 kg/hab	253 kg/hab	-1%
Ordures ménagères	46%	89 069 t	89 943 t	285 kg/hab	291 kg/hab	-2%
Total		194 234 t	195 576 t	622 kg/hab	633 kg/hab	-2%

La production individuelle a globalement diminué de 10 à 11 kg/habitant entre 2019 et 2020 : -2 kg en déchèteries, -2 kg dans la collecte sélective, -6 kg dans nos poubelles noires.

Pour mémoire l'évolution globale 2018/2019 avait été de -2 kg/habitant après une augmentation de +18 kg/habitant de 2017 à 2018.

Sur la période 2010-2020, la production individuelle est stable (-0,5 %), avec une production individuelle passant de 625 kg/an/habitant à 622 kg/an/habitant en 2020 (633 kg/an/habitant en 2019). A titre comparatif, la moyenne française se situait à 580 kg/habitant en 2017, *données ADEME*.

Des marges de progrès existent toujours en matière de tri et de prévention des déchets, sur un territoire par ailleurs fortement impacté par l'activité touristique.

Déchets des professionnels

Le service collecte également certains déchets de professionnels, à hauteur de 2 541 tonnes en 2020 : pour moitié en déchèteries : 1 238 tonnes de déchets professionnels transitent par les déchèteries, l'autre moitié provenant de la collecte des cartons des professionnels (1 254 tonnes).

L'ensemble des déchets des professionnels ne sont pas comptabilisés car certains sont collectés sur les mêmes tournées de collectes que les usagers particuliers (les ordures ménagères assimilées par exemple).

Chapitre 8 - Emploi

8.1. Les effectifs du service

Pour assurer le service public de gestion des déchets, le service compte 322 titulaires et fait également appel à des intérimaires, auxiliaires et saisonniers selon les besoins.

Soit

- ✓ 208 agents de collecte et de propreté (chauffeurs, ripeurs, chauffeurs/ripeurs, chauffeurs de camions grues, agents de maîtrise, responsables d'équipes)
- ✓ 47 agents de déchèteries
- ✓ 22 agents techniques, assistants de gestion technique et / ou administratif, gestionnaire technique et / ou administratif
- ✓ 11 mécaniciens
- ✓ 21 encadrants de proximité et intermédiaire
- ✓ 13 chargés d'études / travaux, chefs de projets, encadrement supérieur.

- ✓ 16 ambassadeurs du tri complètent les moyens humains (mis à disposition par le syndicat Bil ta Garbi).

Un important travail sur l'harmonisation du temps de travail a été mené en 2019 en concertation avec les agents de chaque service. Le règlement Temps de travail de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été adopté en décembre 2019.

8.2. Les accidents du travail survenus en 2020

Les professionnels de l'activité de collecte des déchets (incluant les déchèteries, ateliers mécaniques, etc) effectuent des tâches impliquant des contraintes physiques pouvant générer des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Les risques générés par cette activité sont nombreux :

- risques physiques : contusions, chutes, coupures, troubles musculo-squelettiques (TMS) liés à la manutention ou aux gestes répétitifs et rapides, aux vibrations, aux conditions de travail à l'extérieur, tôt le matin et en partie de nuit...
- risques biologiques : contaminations par blessures cutanées et piqûres dues à l'exposition aux micro-organismes, inhalations de gaz, de poussières et d'agents infectieux ou allergisants.
- risques chimiques : contacts cutanés avec des produits corrosifs, irritants, toxiques, cancérigènes...,
- risques sonores : exposition au bruit des moteurs, bennes à compaction, trafic routier, etc.
- risque routier.

La prévention des risques professionnels est au cœur des préoccupations de la Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets.

Liés aux conditions générales de travail, les risques professionnels font effectivement peser sur les salariés la menace d'une altération de leur santé qui peut se traduire par une maladie ou un accident.

Les données 2020 ne sont pas consolidées à la date de la rédaction du Rapport Annuel.

8.3. La démarche santé sécurité au sein de la Direction

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de l'Agglomération du 12 juin 2018 a validé la mise en œuvre d'une démarche globale de prévention des risques au niveau de la Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets.

L'objectif de cette démarche est d'instaurer une véritable culture de prévention des risques professionnels au sein de la Direction

Cette politique de prévention des risques professionnels repose sur 3 piliers fondateurs :

- Une volonté de réfléchir à une harmonisation des bonnes pratiques tout en intégrant une meilleure prise en compte des conditions de travail (notamment mise en œuvre de la recommandation R437 sur les tournées de collecte)
- Instaurer une démarche participative (agents/encadrement/élus/Communes avec les conseils de pôle/Usagers) ;
- Instaurer une démarche d'amélioration continue.

La conduite, en concertation avec les agents, de cette démarche globale relative à la sécurité des conditions de travail a démarré à la fin de l'année 2018 avec la tenue du premier comité de pilotage, et se poursuivra par l'observation des conditions de travail des agents sur le terrain et la constitution de groupes de travail thématiques. A l'issue de ce travail un plan d'action cohérent au sein de la Direction sera établi afin d'améliorer les conditions de travail et faire baisser le nombre des accidents de travail.

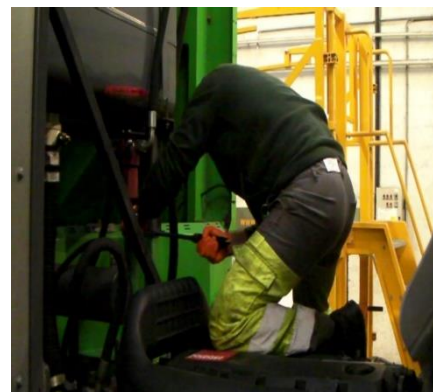
La sécurité et les conditions de travail des agents sont une priorité du service.

Dans le cadre de cette démarche, plusieurs actions ont été réalisées en 2020 :

- Le réseau des 17 assistants de prévention (nommés en 2019) s'est réuni à deux reprises. Ils contribuent à la prévention des risques professionnels et constituent le relais entre les agents, le coordonnateur métier, les conseillers de prévention et la direction.
- La mise en place d'un coordonnateur métier, son rôle est en particulier d'assurer le lien entre conseillers de prévention et les assistants de prévention d'une part, et la direction d'autre part.
- L'année 2020 marquée par la crise sanitaire : un plan de continuité d'activité et un plan de reprise d'activité ont notamment été rédigés dans l'objectif d'assurer la continuité de l'activité du service public et la sécurité des agents.
- Les observations terrain

Un ergonome du travail et un kinésithérapeute ont été missionnés pour réaliser 25 observations terrain des différents métiers de la Direction sur l'ensemble des 4 secteurs.

L'objectif de ces interventions est d'observer tous les métiers de la Direction (collecte, déchèterie, atelier mécanique, maintenance, distribution des sacs poubelle...) en insistant sur la thématique des troubles musculosquelettiques. Les observations réalisées par ces intervenants extérieurs sont consignées dans un rapport et serviront à alimenter le document unique d'évaluation des risques professionnels afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la direction au travers



➤ L'actualisation des trousse de secours

Pour faire suite à l'installation des registres et des panneaux d'affichage santé sécurité au travail en 2019, des trousse de secours avec un format harmonisé ont été actualisées et mises en place dans les déchèteries, centres techniques et véhicules de collecte. Chaque mallette contient un guide d'utilisation de la trousse 1er secours (avec son contenu) et une procédure « conseils à suivre en cas d'accident de travail ».



➤ Lancement de la consultation pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui aura pour mission d'établir un état des lieux de la Santé sécurité au travail, d'animer des groupes de travail thématiques et de réaliser un plan d'action pluriannuel.

➤ Un plan de formation étoffé en 2020:

Formations sécurité

- AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) : 26 agents formés ;
- FCOS (Formation Continue Obligatoire) : 33 recyclages organisés en 2020 ;
- CACES divers (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité + Conduite d'engins de chantier : tractopelle / chariot élévateur / ou grue auxiliaire de chargement): 22 agents formés ;
- Sauveteur Secouriste au Travail (Recyclage) : 36 agents en formation recyclage ;
- Règlementation travail en hauteur, habilitation électrique : 2 agents.

Formation métiers

- Développement Durable : 2 agents ;
- Finances : 6 agents ;
- Informatique : 11 agents ;
- Management : 31 agents ;
- Préparation de concours : 12 agents ;
- Formation obligatoire d'intégration dans la fonction publique territoriale : 5 agents.

Chapitre 9 - Financement et coût du service

9.1. Le financement du service

Le financement est assuré pour l'essentiel par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Certains territoires ont opté pour un financement du service via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères cumulée à la redevance spéciale.

➤ La TEOM :

La TEOM est un impôt local additionnel à la taxe sur le foncier bâti, assise sur la valeur locative des bâtiments. Elle est déconnectée de la production de déchets et donc de l'usage du service. Elle est encaissée, avec l'impôt foncier, par le Trésor public qui la reverse à la collectivité par douzième chaque mois. Le produit de TEOM est déterminé en multipliant les bases des valeurs locatives soumises à la TEOM par le taux voté par la collectivité.

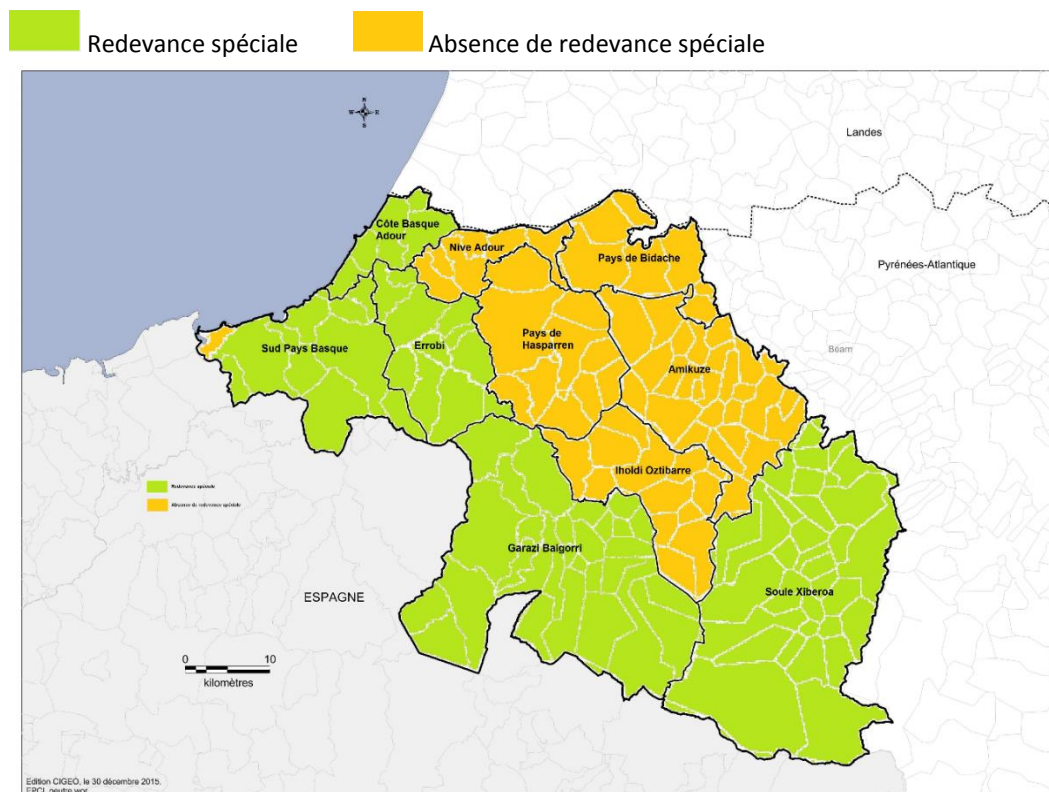
Par délibération en date du 29 septembre 2018, le Conseil Communautaire a supprimé le zonage de TEOM, hérité de l'historique des territoires. C'est ainsi que pour l'année 2019, le taux unique de TEOM était de 10,10% sur tout le Pays Basque. Le taux est resté inchangé en 2020.

➤ La Redevance spéciale :

La redevance spéciale, dont le champ d'application est fixé par l'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est facturée à tout établissement à caractère commercial, artisanal, administratif ou de service dès lors qu'il bénéficie de la collecte du service public et du traitement de ses déchets assimilables aux ordures ménagères.

Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets. Les grilles tarifaires élaborées par l'Agglomération reposent sur des tarifs forfaitaires ou proportionnels au volume de déchets présentés à la collecte des ordures ménagères.

Secteurs avec redevance spéciale en 2020 lorsque les ordures ménagères assimilables des professionnels sont collectées par le service public d'élimination des déchets.



Du fait de la suspension d'activité de certaines entreprises en 2020 (et de la baisse de la production de déchets) en raison de la crise sanitaire, la redevance spéciale au titre de l'année 2020 est inférieure au montant 2019 et devrait, de plus, connaître des dégrèvements.

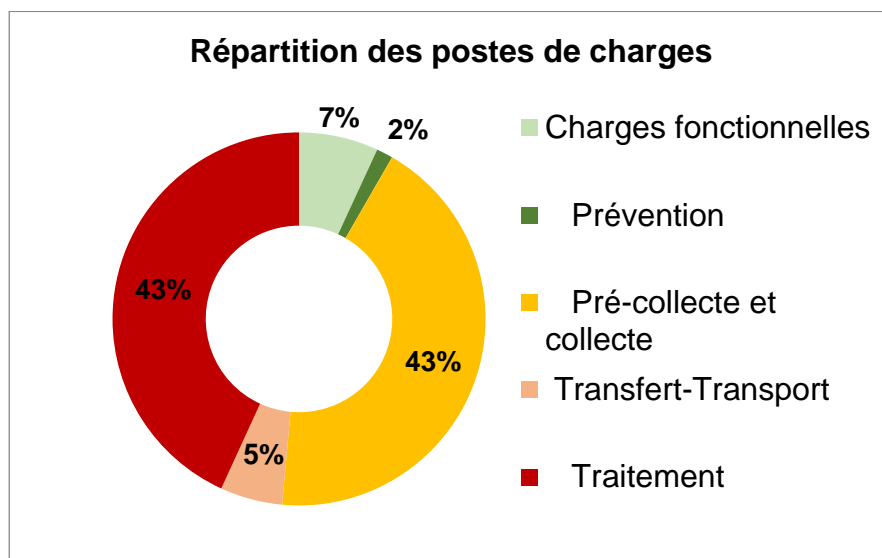
9.2. Le coût du service

Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à **47,04 M €** (hors charges de structure).

Ci-dessous quelques éléments de présentation des coûts du service public de gestion des déchets issus de la matrice des coûts 2020 (méthode de l'ADEME). Cette méthode intègre des charges de structure.

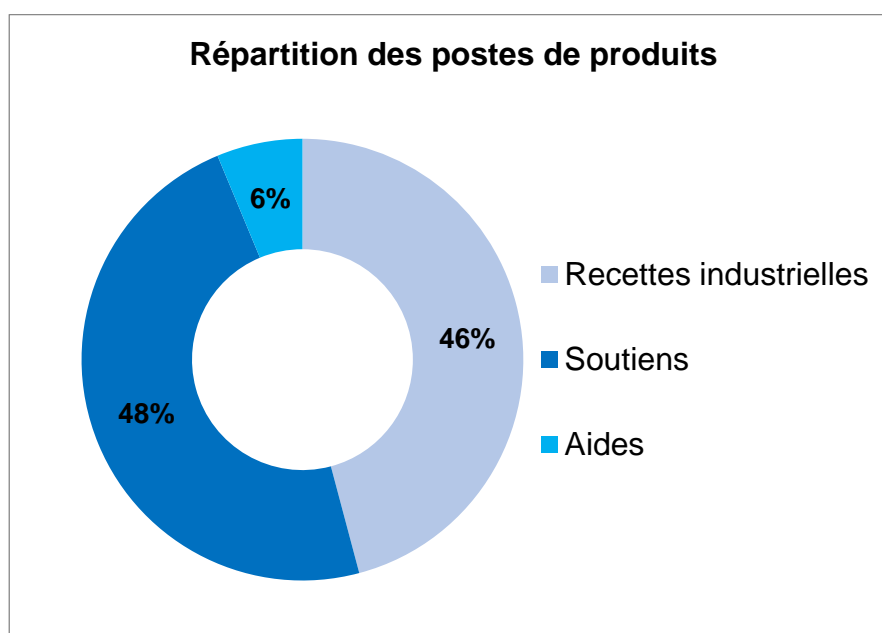
En synthèse, la répartition des charges et produits assumés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, incluant la contribution non contractée (toutes les dépenses, et toutes les recettes) au syndicat Bil ta Garbi pour le traitement et la valorisation des déchets, est la suivante :

Les postes de charges et de produits (hors fiscalité TEOM et redevance spéciale)



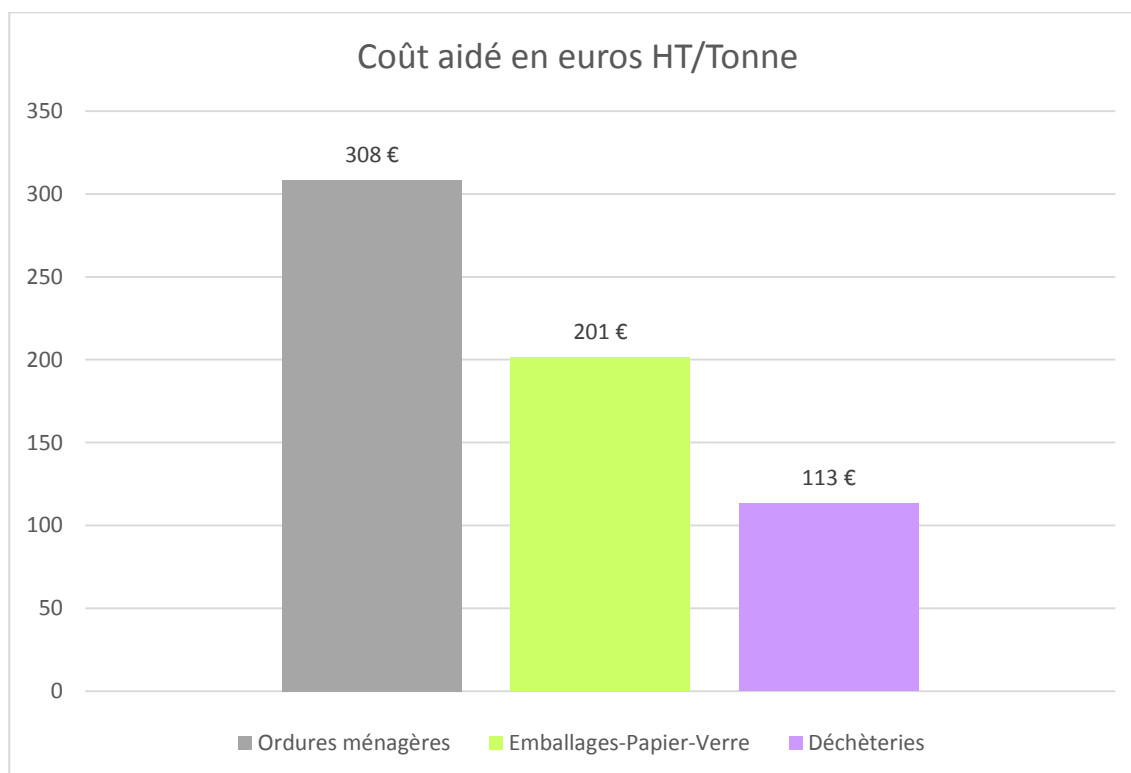
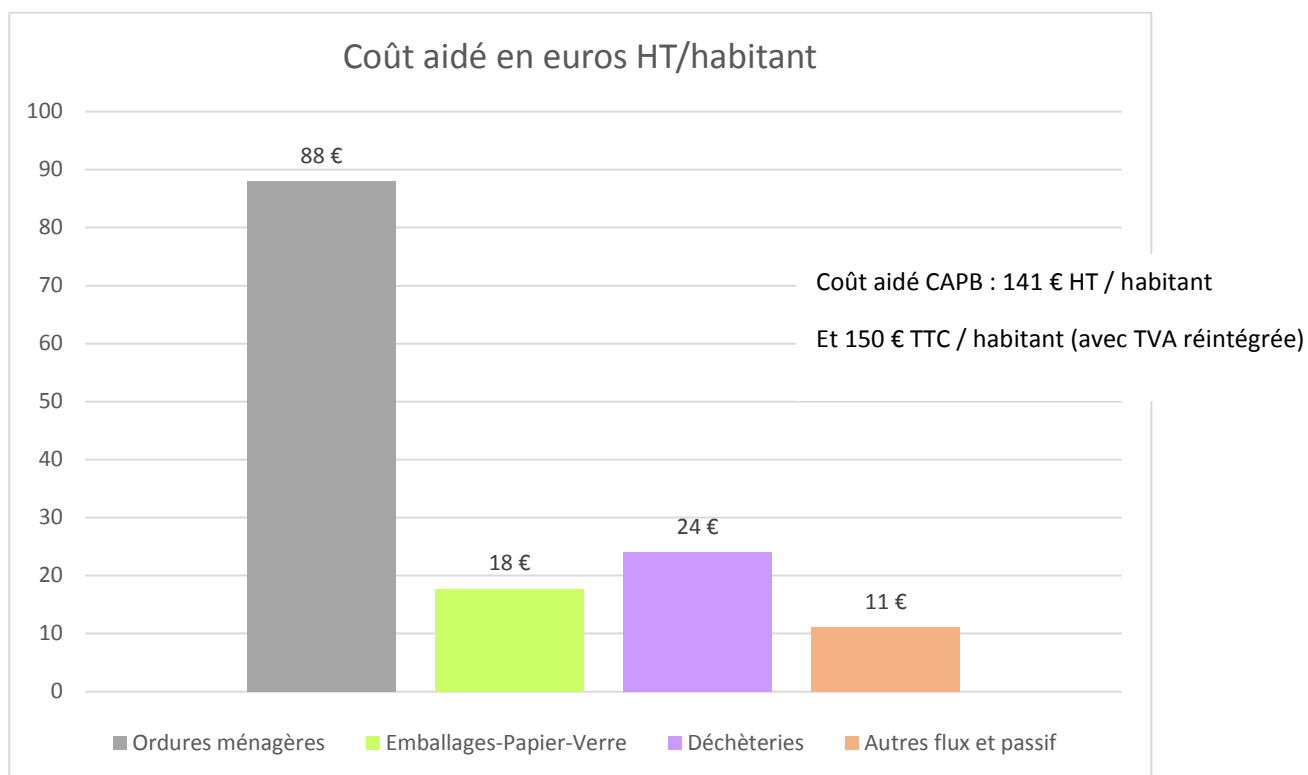
La contribution au syndicat Bil ta Garbi représente environ la moitié des charges (transfert-transport + traitement de l'ensemble des déchets collectés + suivi du passif).

Les produits ci-dessous n'incluent pas la fiscalité. Or le service est principalement financé (à hauteur de 87% environ) par la TEOM et la redevance spéciale.



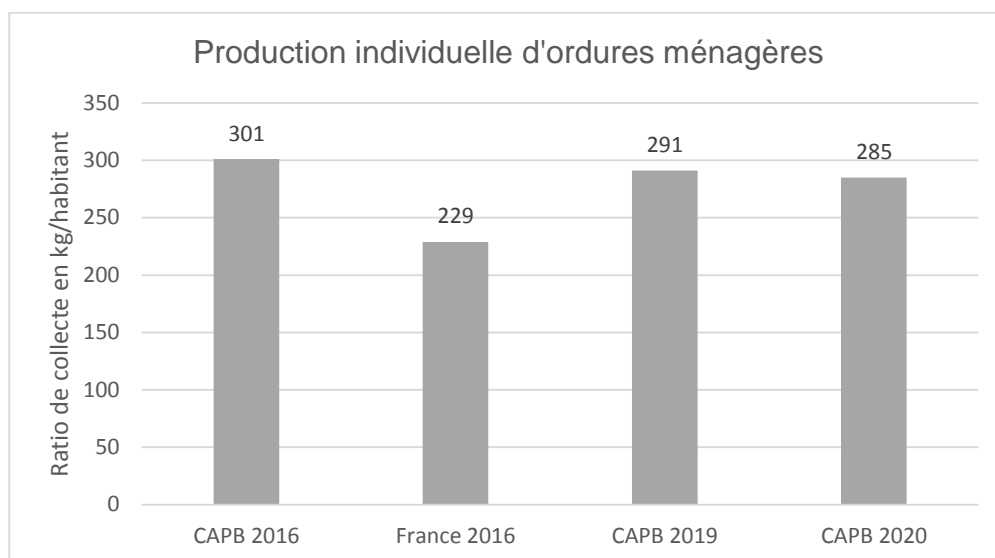
Le coût aidé* à l'habitant et à la tonne par flux

*Coût aidé : il s'agit du coût résiduel des charges HT auxquelles sont soustraites les recettes.



Le coût à la tonne n'est pas présenté pour les catégories « Autres flux et Passif » car il n'y a pas de tonnage correspondant aux charges de passif. Le ratio n'aurait pas de sens.

Focus sur les ordures ménagères : la production et le coût sont liés



Selon le *référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, année 2016. ADEME, édition 2019*, « le ratio de collecte des ordures ménagères augmente avec la densification de l'habitat ».

C'est également ce qui est observé sur la CAPB, ce facteur conjugué aux réformes menées sur certains territoires ruraux révèle des productions inégales d'un secteur** à l'autre :

Secteur Sud Pays Basque : 360 kg/hab d'ordures ménagères en 2019 ; 346 kg/hab en 2020

Secteur Côte Basque Adour : 337 kg/hab en 2019 ; 330 kg/hab en 2020

Secteur Errobi-Nive Adour : 200 kg/hab en 2019 ; 205 kg/hab en 2020

Secteur Barnekalde : 186 kg/hab en 2019 ; 185 kg/hab en 2020

** voir le découpage des secteurs page 6.

Les ratios de Barnekalde et d'Errobi-Nive Adour sont dans l'ordre de grandeur du référentiel et même en deçà. Sur ces secteurs certaines zones ont été réformées avec la mise en place de l'individualisation de la production des ordures ménagères, et l'ajustement des fréquences de collecte. Cela a eu pour résultat une baisse de la production individuelle.

En revanche les ratios de Sud Pays Basque et Côte Basque Adour restent élevés.

Facteurs impactant la production : l'activité économique, le tourisme, la densification de l'habitat ont un impact significatif sur la production d'ordures ménagères.

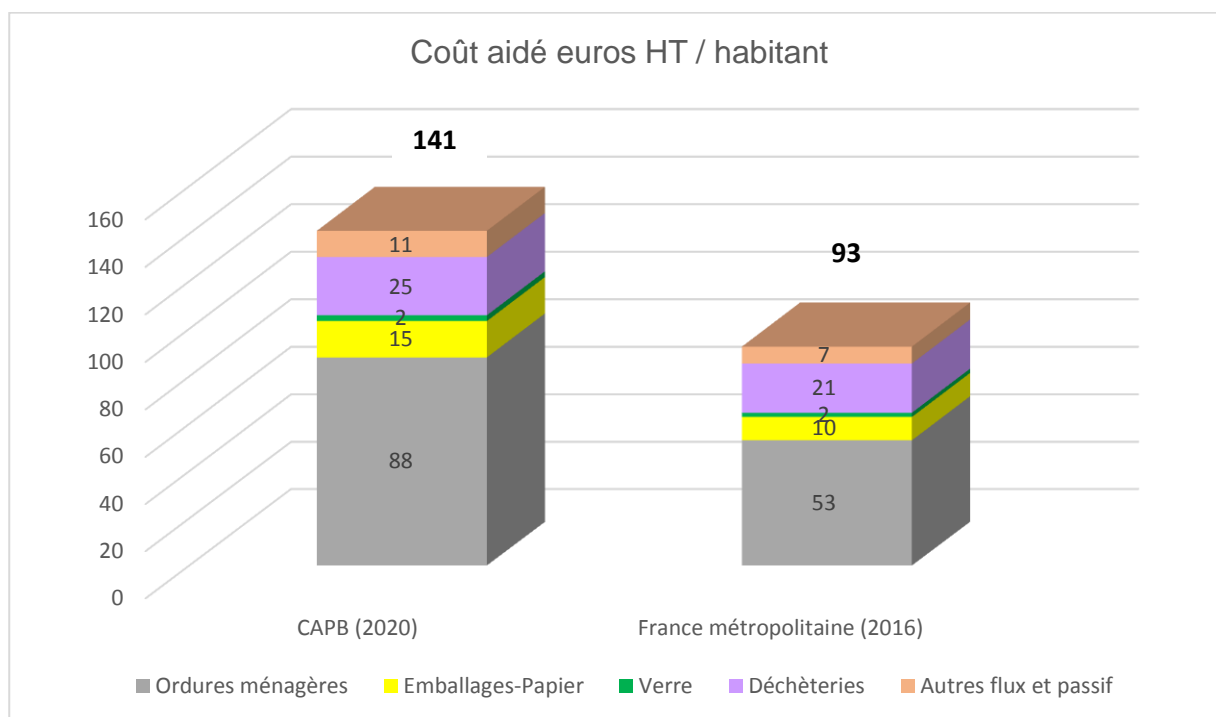
Mais le référentiel précise que « les collectivités avec des fréquences élevées collectent généralement davantage d'ordures ménagères ». En résumé, plus l'habitat est dense, plus les fréquences sont élevées et plus les ratios de collecte sont élevés.

Principaux facteurs impactant les coûts de gestion des ordures ménagères de manière générale : les quantités collectées (avec des sous facteurs : déchets d'activités, tourisme..), les fréquences de collecte, le type de traitement, le mode de collecte (en porte à porte ou en apport volontaire) qui a un impact sur les coûts de pré collecte et de collecte.

L'étude d'harmonisation/optimisation du service se poursuit, ainsi que l'analyse des coûts, avec pour but la définition du meilleur schéma de collecte à déployer pour un coût maîtrisé.

A noter que l'année 2020 n'est pas tout à fait représentative d'un fonctionnement normal.

Le coût aidé comparé



Aide à la lecture

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est vaste, très disparate au niveau de la densité de population, et les modalités de collecte ne sont pas encore harmonisées.

De plus le dernier référentiel connu analyse les données de l'année 2016 (*Source : Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, année 2016. ADEME, édition 2019*). Ce décalage dans le temps ne permet pas une comparaison stricte, la comparaison doit donc être abordée avec toutes les précautions qui s'imposent.

Il est permis d'imaginer que les chiffres 2019 du référentiel seraient majorés de quelques euros, notamment en raison de l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) appliquée au traitement des ordures ménagères. La comparaison peut donc se faire au niveau des ordres de grandeur et de valeurs relatives.

Ces précautions étant prises, les coûts de gestion du verre, des déchèteries et des autres flux et passif sont conformes aux ordres de grandeur du référentiel.

Le verre est le flux le moins onéreux (coût aidé 2 euros HT / habitant). De plus il se recycle à 100% et à l'infini.

L'écart se creuse sur le flux emballages-papier et plus encore sur le flux ordures ménagères.

Les postes Collecte et Traitement des ordures ménagères représentent près de la moitié des charges totales (47% en 2020, 49% en 2019). Il s'agit des deux premiers postes de dépenses.

Afin de maîtriser les coûts, l'effort devra porter à l'avenir principalement sur les réformes de collecte des ordures ménagères.

9.3. Les principaux marchés et investissements

En 2020, la Direction Prévention Collecte et Valorisation des Déchets a assuré la continuité des investissements programmés et des marchés publics contractés avant la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (ce qui implique plusieurs marchés pour un même type de prestation, et en général divers prestataires).

Le travail de regroupement des marchés se poursuit à l'occasion de leur renouvellement ainsi que sur les nouvelles consultations.

Les principaux investissements 2020 :

Renouvellement de camions de collecte, de véhicules de service et grosses réparations sur matériel de transport	Achats auprès de l'UGAP et marché avec la société Baskoto : sept camions bennes à ordures ménagères (BOM) : une BOM 12 Tonnes (T), une BOM 26 T et cinq BOM 19 T, trois camions BOM 26 T équipées d'une grue, un camion plateau de 12 T (collecte des encombrants), deux véhicules légers et un véhicule utilitaire de moins de 3,5 T. Montant : 2 587 272 € TTC.
Acquisition et pose conteneurs d'apport volontaire (hors sol, enterré, semi-enterré)	Fourniture : 971 120 € TTC. Travaux : 819 005 € TTC.
Acquisition de bacs de collecte, caissettes et collecteurs à piles	Fournitures : 422 869 € TTC.
Travaux en déchèteries (dispositifs anti chute, guides berces)	Montant des travaux en 2020 : 459 060 € TTC. Equipements en déchèteries : 143 547 € TTC.
Travaux sur bâtiments (centres techniques)	Pour un total de 55 993 € TTC en 2020.
Equipement informatique et mobilier	Equipement informatique, logiciels : 11 140 € TTC. Mobilier : 9 777 € TTC.
Equipements GPS	Montant acquisition 2020 : 39 520 € TTC.
Acquisition autres équipements et outillages	Montant dépenses 2020 : 138 932 € TTC.

Les principaux marchés de fournitures et de prestations de services (en € TTC) :

Charges générales : électricité et gaz	Divers fournisseurs : 128 760 € en 2020.
Charges générales : assurances bâtiments, véhicules	Divers assureurs : 224 673 € pour l'année.
Charges générales : Equipements de Protection Individuels	Pour l'ensemble du personnel de terrain : 112 540 € en 2020.
Charges générales : étude d'optimisation / harmonisation du service public de gestion des déchets	Marché attribué au groupement AJBD Citexia, 57 855 € en 2020.
Pré collecte : fourniture de sacs poubelle	Marché passé avec la société Socoplast pour des sacs noirs et transparents : 399 347 € en 2020.
Pré collecte : bacs de collecte	Gestion, maintenance, nettoyage des bacs par la société ESE : 599 960 €.
Pré collecte : conteneurs enterrés et semi enterrés	Maintenance conteneurs enterrés, semi enterrés (ESE): 591 760 €.
Pré collecte : nettoyage aux abords des Points d'Apport Volontaire	La marché a été attribué à Adeli et la Mifen, 158 280 € pour l'année.
Collecte : fourniture de gasoil	Le marché étant alloti, divers fournisseurs en 2020, pour un besoin s'élevant à 1 116 300 €.
Collecte des conteneurs d'apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> - Verre : marché passé avec SLR, 671 863 € en 2020. - Ordures ménagères : marché passé avec Suez, 52 867 €. - Emballages : marché passé avec Urbaser, 362 805 €. - Papier : marché passé avec Suez : 77 465 €.
Déchèteries : gestion de 4 déchèteries	Veolia gère les déchèteries de Saint Jean de Luz, Saint Pée sur Nivelle, Arcangues et Bidart, 366 670 € en 2020.

Annexes

Annexe 1 – Population de la Communauté d’Agglomération Pays Basque

Pôle	Nombre de communes	Population municipale 2020
Amikuze	27	9 774 habitants
Pays de Bidache	7	6 139 habitants
Côte Basque Adour	5	131 928 habitants
Errobi	11	30 112 habitants
Garazi Baigorri	30	12 573 habitants
Hasparren-Iholdi	16	18 156 habitants
Oztibarre	8	1 411 habitants
Nive Adour	6	20 499 habitants
Soule Xiberoa	36	12 643 habitants
Sud Pays Basque	12	69 043 habitants
Total		312 278 habitants

Annexe 2 – Collecte sélective : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2020	Verre	Papiers	Emballages*	Tonnages 2020	Performance 2020	Performance 2019	Variation performance 2019/2020	* dont refus de tri
Amikuze	9 774 hab.	383 t	172 t	234 t	789 t	81 kg/hab	84 kg/hab	-3,8%	95 t
Pays de Bidache	6 139 hab.	275 t	115 t	95 t	485 t	79 kg/hab	77 kg/hab	2,9%	26 t
Côte Basque-Adour	131 928 hab.	5 344 t	2 611 t	1 655 t	9 611 t	73 kg/hab	75 kg/hab	-3,0%	572 t
Errobi	30 112 hab.	1 579 t	705 t	701 t	2 984 t	99 kg/hab	98 kg/hab	1,1%	274 t
Garazi-Baigorri	12 573 hab.	680 t	324 t	323 t	1 327 t	106 kg/hab	106 kg/hab	-0,9%	140 t
Hasparren-Iholdi	18 156 hab.	707 t	378 t	375 t	1 460 t	80 kg/hab	83 kg/hab	-2,8%	165 t
Nive Adour	20 499 hab.	967 t	433 t	490 t	1 890 t	92 kg/hab	97 kg/hab	-5,1%	197 t
Oztibarre	1 411 hab.	59 t	21 t	23 t	102 t	72 kg/hab	94 kg/hab	-23,3%	9 t
Soule-Xiberoa	12 643 hab.	578 t	309 t	339 t	1 227 t	97 kg/hab	105 kg/hab	-7,4%	134 t
Sud Pays Basque	69 043 hab.	3 779 t	1 643 t	1 554 t	6 976 t	101 kg/hab	103 kg/hab	-2,0%	644 t
TOTAL	312 278 hab.	14 351 t	6 710 t	5 788 t	26 850 t	86 kg/hab	88 kg/hab	-2,6%	2 255 t

Annexe 3 – Déchèteries : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2020	tonnages 2020	Performance 2020	Performance 2019	Variation performance 2019/2020
Amikuze	9 774 hab.	2 210 t	226 kg/hab	235 kg/hab	-4,0%
Pays de Bidache	6 139 hab.	1 440 t	235 kg/hab	262 kg/hab	-10,6%
Côte Basque-Adour	131 928 hab.	28 579 t	217 kg/hab	231 kg/hab	-6,4%
Errobi	30 112 hab.	9 409 t	312 kg/hab	326 kg/hab	-4,2%
Garazi-Baigorri	12 573 hab.	3 236 t	257 kg/hab	246 kg/hab	4,6%
Hasparren-Iholdi	18 156 hab.	3 946 t	217 kg/hab	245 kg/hab	-11,2%
Nive Adour	20 499 hab.	7 292 t	356 kg/hab	302 kg/hab	17,7%
Oztibarre	1 411 hab.	339 t	240 kg/hab	303 kg/hab	-20,8%
Soule-Xiberoa	12 643 hab.	3 273 t	259 kg/hab	238 kg/hab	8,8%
Sud Pays Basque	69 043 hab.	18 592 t	269 kg/hab	257 kg/hab	5,0%
TOTAL	312 278 hab.	78 316 t	251 kg/hab	253 kg/hab	-1%

Annexe 4 – Déchèteries : tonnages 2020 par flux

Quantités collectées en déchèteries en 2020 par flux, par pôle	déchets verts	bois	carton	métaux	gravats	tout venant	DEEE	meublier	huiles végétales	cartouches d'encre	déchets dangereux	pneus	plâtre
Amikuze	696 t	301 t	118 t	127 t	290 t	488 t	61 t	98 t	1 t	0 t	20 t	9 t	0 t
Pays de Bidache	314 t	223 t	83 t	66 t	218 t	354 t	33 t	136 t	1 t	0 t	13 t	0 t	0 t
Côte Basque-Adour	7 025 t	3 668 t	1 481 t	893 t	5 426 t	7 300 t	715 t	1 957 t	5 t	2 t	107 t	0 t	0 t
Errobi	3 461 t	1 164 t	528 t	212 t	1 406 t	1 953 t	180 t	452 t	3 t	1 t	48 t	0 t	2 t
Garazi-Baigorri	813 t	418 t	180 t	232 t	365 t	766 t	123 t	297 t	2 t	0 t	41 t	0 t	0 t
Hasparren-Iholdi	1 192 t	490 t	130 t	276 t	532 t	849 t	121 t	299 t	3 t	0 t	37 t	15 t	0 t
Nive Adour	3 335 t	737 t	192 t	170 t	968 t	1 442 t	161 t	242 t	2 t	0 t	28 t	15 t	0 t
Oztibarre	71 t	39 t	17 t	36 t	40 t	86 t	14 t	32 t	0 t	0 t	4 t	0 t	0 t
Soule-Xiberoa	1 031 t	328 t	180 t	190 t	612 t	467 t	121 t	224 t	1 t	0 t	30 t	32 t	56 t
Sud Pays Basque	6 991 t	2 610 t	626 t	642 t	3 097 t	3 658 t	322 t	547 t	1 t	1 t	84 t	11 t	0 t
Total	24 929 t	9 979 t	3 535 t	2 843 t	12 954 t	17 364 t	1 852 t	4 283 t	20 t	5 t	413 t	82 t	57 t

Nota : les déchets dangereux incluent les huiles de vidange, les déchets diffus spécifiques, les piles et batteries, les déchets d'activités de soins.

Annexe 5 – Ordures ménagères : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2020	Tonnages 2020	Performance 2020	Performance 2019	Variation 2019/2020
Amikuze	9 774 hab.	2 132 t	218 kg/hab	216 kg/hab	1,2%
Pays de Bidache	6 139 hab.	1 246 t	203 kg/hab	209 kg/hab	-3,0%
Côte Basque-Adour	131 928 hab.	43 558 t	330 kg/hab	337 kg/hab	-2,1%
Errobi	30 112 hab.	6 482 t	215 kg/hab	208 kg/hab	3,4%
Garazi-Baigorri	12 573 hab.	2 246 t	179 kg/hab	173 kg/hab	3,3%
Hasparren-Iholdi	18 156 hab.	3 240 t	178 kg/hab	189 kg/hab	-5,4%
Nive Adour	20 499 hab.	3 892 t	190 kg/hab	188 kg/hab	0,9%
Oztibarre	1 411 hab.	247 t	175 kg/hab	166 kg/hab	5,5%
Soule-Xiberoa	12 643 hab.	2 145 t	170 kg/hab	166 kg/hab	2,5%
Sud Pays Basque	69 043 hab.	23 882 t	346 kg/hab	360 kg/hab	-4,0%
TOTAL	312 278 hab.	89 069 t	285 kg/hab	291 kg/hab	-1,9%

Annexe 6 – Production individuelle globale par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2020	Tonnages globaux 2020	Performance 2020	Performance 2019	Variation 2019/2020
Amikuze	9 774 hab.	5 130 t	525 kg/hab	535 kg/hab	-2%
Pays de Bidache	6 139 hab.	3 171 t	517 kg/hab	548 kg/hab	-6%
Côte Basque-Adour	131 928 hab.	81 747 t	620 kg/hab	644 kg/hab	-4%
Errobi	30 112 hab.	18 875 t	627 kg/hab	632 kg/hab	-1%
Garazi-Baigorri	12 573 hab.	6 809 t	542 kg/hab	526 kg/hab	3%
Hasparren-Iholdi	18 156 hab.	8 645 t	476 kg/hab	516 kg/hab	-8%
Nive Adour	20 499 hab.	13 073 t	638 kg/hab	587 kg/hab	9%
Oztibarre	1 411 hab.	689 t	488 kg/hab	564 kg/hab	-13%
Soule-Xiberoa	12 643 hab.	6 644 t	525 kg/hab	508 kg/hab	3%
Sud Pays Basque	69 043 hab.	49 450 t	716 kg/hab	720 kg/hab	-1%
TOTAL 2020	312 278 hab.	194 234 t	622 kg/hab	633 kg/hab	-2%
TOTAL 2019		195 576 t			

Annexe 7 – Présentation des installations de traitement

	UVO de Canopia	UVO de Mendixka	ISDnD de Zaluaga Bi	
Propriétaire	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi	
Exploitant	Valortegia	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi	
Localisation	Bayonne (64)	Charritte-de-Bas (64)	Saint Pée sur Nivelle (64)	
Date de mise en service	Avril 2014	Septembre 2014	Janvier 2005	
Capacité maximale annuelle	84 000 t	20 000 t	50 000 t	
Quantités admises en 2020	85 609 t	16 233 t	28 739 t enfouies (<i>refus d'UVO, encombrants</i>)	
Collectivités utilisatrices	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Communauté d'Agglomération Pays Basque et Communauté de Communes Béarn des Gaves	Communauté d'Agglomération Pays Basque	
	Flux sortants			
Valorisation organique				
Valorisation matière	Compost conforme à la norme NFU 44-051 (t)	22 589	2 084	-
	Ferraille (t)	1 364	179	-
Valorisation énergétique	Electricité (MWh)	13 961	-	6 382
	Chaleur (MWh)	9 007	-	7 013
	Refus valorisés énergétiquement (t)	6 366	865	-
	Refus non valorisés (t)	38 113	7 021	-

TÉLÉCHARGER LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 SUR :

[COMMUNAUTE-PAYSBASQUE.FR](https://www.communauté-paysbasque.fr)

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

[communauté-paysbasque.fr](https://www.communauté-paysbasque.fr)